



ASSISES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE BÉNINO-FRANÇAISE

Cotonou, les 4 et 5 novembre 2016 au Palais des Congrès

Les actes



PLATFORMA
La voix européenne des Autorités Locales
et Régionales pour le développement



Tous nos remerciements à l'ensemble des participants des 2èmes Assises de la Coopération décentralisée bénino-française qui œuvrent pour le développement local et placent les échanges d'expérience entre collectivités au cœur de leur stratégie d'action.

La mobilisation de chacun a permis la réussite de ces journées.

Les Assises sont le fruit d'une collaboration exemplaire entre :

Les Ministères béninois de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) et des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC),

Le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement International (MAEDI aujourd'hui MEAE, Ambassade de France) et la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) française,

L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et Cités Unies France (CUF).

Et d'une mobilisation forte des collectivités décentralisées béninoises et de leur partenaire française et européenne (avec l'appui de l'Union Européenne – Platforma)

Un remerciement particulier aux experts techniques français en poste au Bénin en 2016 : Lucie Barbier, Emilie Pelerin et à Astrid Frey de Cités Unies France pour leur engagement dans l'organisation des Assises.

Rédaction : Lucie Barbier, Ségla Lihoussou , Lara Gilman, Emilie Pelerin

Relecture : Astrid Frey, Rose-Marie Saint Germès Akar, Elyda Mey, Joël Savary, Constance Koukoui, Aminata Diarra, Denise Mignawande Diakite, Ben Armel W. Assogba

Graphisme – réalisation : Bertrand Allombert

Préface

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat. » Kofi Annan Secrétaire Général de l'ONU prix Nobel de la paix, 2001.

Les deuxièmes assises franco-béninoises de la Coopération décentralisée ont été l'occasion de mobiliser sur deux journées, du 04 au 05 novembre 2016, environ 300 délégués constitués de représentants des collectivités territoriales françaises et béninoises, d'opérateurs français de l'État, des organisations de la Société civile de la France et du Bénin ainsi que des représentants de l'Union Européenne et des collectivités et associations belges et néerlandaises.

Au-delà de la grande messe de retrouvailles entre partenaires, nous avons, au cours de ces deux jours, fait un point de l'état des relations entre les collectivités des deux pays et des orientations nouvelles et futures qu'il convient de donner à la fraternité agissante entre nos deux pays. Nous avons également, au cours de ce grand rassemblement, découvert, partagé et appris, des uns et des autres, des pratiques qui ont réussi et qui, mises en œuvre ailleurs, pourront permettre de promouvoir à la base le développement tant escompté de nos localités.

Nous engageant pour mettre fin à la « solidarité de substitution », nous avons reconnu et convenu que les relations entre les collectivités territoriales françaises et béninoises devront se construire autour d'idéaux qui renforcent les liens séculaires et ravivent la flamme de l'amitié entre les deux pays.

Elles seront donc construites et orientées non seulement autour d'échanges entre communes, mais également autour de renforcement des capacités des acteurs en termes de gestion de projets, de stratégies de recherche de financement, de diplomatie territoriale, etc. Le renforcement des capacités décisionnelles des élus sera également privilégié afin de mieux les aguerrir dans la recherche et la gestion pérenne de partenariats, mais aussi et surtout, dans la gestion des ressources naturelles face à la montée des préoccupations relatives aux changements climatiques.

Nous avons également convenu de la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les habitants, les femmes et les jeunes dans les projets de coopération décentralisée et surtout pour ce qui concerne les jeunes, dans les échanges universitaires.

Nous avons enfin convenu de créer des synergies entre tous les acteurs institutionnels de la coopération décentralisée, tant au Bénin qu'en France, afin de mieux prendre en compte les besoins essentiels et vitaux de nos populations.

En me réjouissant de la perspective de nous revoir à l'occasion des prochaines assises pour faire le constat de l'avancée positive de nos engagements, je vous invite à feuilleter les pages des présents actes afin d'y découvrir l'essentiel de la convivialité de deux jours de célébration de l'amitié franco-béninoise.



Barnabé Z. Dassigli
Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale

Sigles et Acronymes

ABERME	Agence béninoise d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie
AFD	Agence Française de Développement
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APIDA	Association de promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori (Bénin)
ARENE	Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (France)
CASE	Communauté d'Agglomération Seine-Eure (France)
CD78	Conseil départemental des Yvelines (France)
CED	Centre d'Education à Distance
CGLU-A	Cités et Gouvernements Locaux Unis – section Afrique
CMA	Cellule Municipale d'Adressage (Bénin)
CoForMO	Communauté forestière du Moyen-Ouémé (Bénin)
CUF	Cités Unies France
DAECT	Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales — MAEDI (France)
DAT	Délégation à l'Aménagement du Territoire — MCVDD (Bénin)
DEL	Développement Economique Local
DG Eau	Direction générale de l'Eau — MEEM (Bénin)
DGEC	Direction générale de l'état civil — MISP (Bénin)
DRCCDH	Direction des relations culturelles, de la coopération décentralisée et de l'humanitaire — MEAC (Bénin)
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ESMER	École supérieure des métiers des énergies renouvelables
FEFA	Fédération des Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaires du Bénin
FEJEC-Benin	Fédération des Jeunes Chefs d'Entreprise du Bénin
FNCoFor	Fédération Nationale des Communes Forestières (France)
GI Mono	Groupement Intercommunal du Mono (Bénin)
GIC	Groupement Intercommunal des Collines (Bénin)
GP CUF	Groupe Pays Bénin de Cités Unies France (France)
INSAE	Institut national de la statistique et des analyses économiques (Bénin)
MAEC	Ministère des Affaires Extérieures et de la Coopération (Bénin)
MAEDI	Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (France)
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (Bénin)
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (Bénin)
MdSC	Maison de la Société Civile (Bénin)
MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (Bénin)
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (Bénin)
OBSVJ	Office Béninois des Services du Volontariat des Jeunes
PA2D	FSP « Projet d'Appui à la Déconcentration et la Décentralisation » PA2D (France)
PS Eau	Programme Solidarité Eau (Bénin)
REFEC	Réseau des Femmes Elues Conseillères du Bénin
SENS	Solidarités Entreprendre Nord Sud (au Bénin et en France)
UVCW	Union des villes et Communes de Wallonie (Belgique)
VNGi	Association des communes néerlandaises – section internationale (Pays-Bas)
VVSG	« Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten » Association des villes et communes de Flandre (Belgique)
WBI	Wallonie Bruxelles International (Belgique)
WILDAF	Women in Law and Development in Africa

Sommaire

Préface.....	3
Sigles et acronymes	4
Sommaire	5
Introduction	6
Les assises : vers une coopération décentralisée efficiente, efficace et mutuellement porteuse	7
1. Les enjeux des 2èmes Assises.....	7
2. Les objectifs des 2èmes Assises	9
3. Le paysage 2016 de la coopération décentralisée franco-béninoise	10
Les débats organisés autour de 3 axes.....	13
Axe n° 1 : travailler ensemble pour des services de proximité plus efficaces.....	14
Atelier n° 1 : Quels outils pour connaître son territoire et mobiliser ses ressources ?.....	14
Atelier n° 2 : comment améliorer la capacité des communes à gérer l'état civil ?	15
Atelier n° 3 : Comment mieux former pour des services publics de qualité ?	16
Axe n° 2 : Coopérer afin de mieux gérer les ressources naturelles.....	18
Atelier n° 4 : comment gérer et valoriser ses déchets.....	19
Atelier n° 5 : comment monter en compétence dans le domaine de l'autonomie énergétique ?.....	20
Atelier n° 6 : comment assurer la consommation d'eau de qualité de manière durable ?	21
Axe n° 3 : impliquer les acteurs économiques et les populations dans le développement territorial.....	22
Atelier n° 7 : les entrepreneurs privés, acteurs clés du développement communal	22
Atelier n° 8 : comment développer une politique de promotion de la citoyenneté, en direction des jeunes ?	23
Atelier n° 9 : les femmes au centre du développement local	24
Les constats et les recommandations	26
1. Constats	26
Les principales préoccupations relevées	26
Les évolutions entre les 1ères et 2èmes Assises	26
Les retours des participants	27
2. Recommandations et perspectives	28
Annexes.....	30

Introduction

Sous l'égide du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale du Bénin (MDGL), du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international et de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et Cités Unies France (CUF), ont organisé conjointement les 4 et 5 novembre 2016 à Cotonou les **deuxièmes Assises de la coopération décentralisée franco-béninoise**.

Les Assises sont un événement majeur de la coopération entre la France et le Bénin en matière de développement. Les liens privilégiés et le dialogue soutenu entre les collectivités ont donné lieu depuis plus de 30 ans à des réalisations pointues et très appréciées dans le domaine du développement territorial au bénéfice des populations.

Les partenariats avec des collectivités françaises représentent la grande majorité des accords de coopération décentralisée au Bénin. Fort de plus de 35 partenariats actifs recensés en 2016, le Bénin se classe au 6ème rang des pays africains avec lesquels les collectivités françaises ont le plus de projets de coopération. La mutualisation des actions entre collectivités territoriales qui est très affirmée du côté des communes béninoises, existe également du côté français et se développe avec le concours d'autres coopérations européennes sur les mêmes territoires.

Au fil du temps, ces partenariats entre collectivités ont évolué tant sur les modalités de coopération que sur les secteurs d'intervention grâce au processus de décentralisation vers plus de technicité avec l'apport d'expertise et la professionnalisation des acteurs et porteurs d'initiatives. Les accords de coopération décentralisée sont ainsi devenus de véritables leviers pour l'amélioration des services rendus aux populations. Leur impact, mieux reconnu, facilite l'accès des acteurs locaux à des financements internationaux pour des projets structurants de plus grande ampleur.

Les contraintes budgétaires qui s'imposent aux collectivités, les exigences en matière de redevabilité des dépenses et de visibilité de leurs impacts supposent une redéfinition des stratégies de coopération autour de partenariats plus cohérents et d'actions plus pérennes.

Six ans après les premières Assises de la coopération décentralisée, cette deuxième édition a été une opportunité majeure pour partager les enjeux sur le développement local et les solutions à travers des exemples concrets et des expériences innovantes.

Comment travailler ensemble pour un meilleur impact sur les territoires, tel est l'objectif qui a guidé les réflexions tout au long de ces journées.

Les débats de ces Assises franco-béninoises ont été organisés autour des trois priorités suivantes les 4 et 5 novembre à Cotonou :

- Travailler ensemble pour des services de proximité plus efficaces
- Coopérer afin de mieux gérer les ressources
- Impliquer les acteurs économiques et les populations dans le développement du territoire

Cet évènement a connu une forte participation d'une pluralité d'acteurs en réunissant près de 300 personnes.

Parmi ces participants ont été dénombrés 31 représentants de collectivités françaises (dont une agence régionale, des agences de bassin, etc.), 108 personnes élues et agents (dont 36 maires) de 67 communes béninoises (sur 77 existantes) et administrations (64 agents d'administrations centrales et préfectures béninoises). Des opérateurs français de l'État (France Volontaires, l'Agence Française de Développement), des représentations d'organisations de la société civile française (PS-Eau, GREF, Solidarité Laïque, l'Atelier, Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur), européenne (Délégation de l'Union Européenne, collectivités belges, association néerlandaise, etc.), et béninoise (organismes patronaux de jeunes chefs d'entreprises, de femmes chefs d'entreprise, de Femmes élues conseillères municipales au Bénin, etc.) assureraient quant à eux l'ouverture complémentaire indispensable à une coopération décentralisée inclusive et dynamique.

Les assises : vers une coopération décentralisée efficiente, efficace et mutuellement porteuse

La tenue d'une seconde édition des Assises correspond à une opportunité forte **pour lier des relations entre les collectivités** et pour dynamiser les partenariats.

Pour les acteurs communaux, les échanges entre pairs constituent un véritable levier de développement et permettent une **amélioration continue des pratiques** en matière de gestion des services publics locaux. Ces Assises ont été l'occasion de partager le bilan des programmes et actions menés au Bénin et en France, grâce aux partenariats noués directement entre collectivités. Elles sont l'occasion d'identifier les projets exemplaires, les expériences innovantes, les axes de plaidoyer à développer afin d'améliorer les leviers de la coopération de territoire à territoire.

Le dynamisme renouvelé des équipes et des relations est bénéfique au démarrage de nouveaux partenariats.

1. Les enjeux des 2èmes Assises

Depuis les premières assises de la coopération décentralisée qui se sont déroulées en 2010, d'importantes évolutions **politiques, juridiques et réglementaires** sont intervenues en France et au Bénin et impactent les projets de coopération. Ces évolutions influencent les secteurs d'intervention de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Parmi ces évolutions, il faut signaler : la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC), l'opérationnalisation du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), la tenue du forum bilan des 10 ans de la décentralisation au Bénin, etc.

Le contexte béninois est aussi marqué par de nouvelles directives et stratégies sectorielles qui doivent être intégrées : état civil, eau et assainissement, intercommunalité, Agenda spatial, Code foncier, etc.,

• **Dynamiser, réorienter les partenariats de coopération décentralisée**

Les renouvellements importants des équipes politiques et techniques nécessitent de relancer les échanges : 60 % des équipes municipales béninoises ont été renouvelées suite aux 3^{ème} élections communales de juin 2015 de même que le paysage des acteurs français, depuis 2010, a connu d'importantes évolutions : élections municipales en 2014, départementales et régionales en 2015 ; redécoupage administratif des régions, redéfinition de la répartition des compétences entre collectivités, changement de dénomination des conseils généraux en conseils départementaux, création des métropoles, incitation au regroupement entre communes, élargissement du dispositif permettant d'affecter à des projets de solidarité internationale jusqu'à « 1 % » des recettes aux secteurs de l'eau/assainissement/énergie/déchets, élargissement du mandat de l'AFD avec un intérêt marqué pour les territoires, etc.

Le Bénin et la France s'inscrivent aussi parallèlement dans des démarches de définition des compétences intercommunales, thématiques communes qui pourraient avoir un impact important sur l'avenir de la coopération décentralisée.

• **Partager des expériences et des pratiques innovantes sur des thématiques variées**

Ces dernières années, une nouvelle génération de projets appuyés par la coopération décentralisée a vu le jour. Ils sont innovants aussi bien sur le plan technique qu'en termes de montage, et peuvent être valorisés à l'échelle nationale.

Par ailleurs, ils portent sur des enjeux actuels forts de développement urbain tel que :

- la gestion des déchets (Porto-Novo/Lyon métropole, GI-Mono/Conseil départemental des Yvelines, Parakou/Orléans),
- la réalisation d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement (So-Ava/Orvault, CIED Lagunes côtières/Parc naturel régional de la Narbonnaise, Cotonou/Paris, Communauté de Communes du Zou/Communauté d'agglomération Seine Eure, etc.), des opérations d'adressage (Comé/Guyancourt, Porto-Novo/AIMF) et d'amélioration de la mobilisation des ressources locales (Huy (en Belgique)/Natitingou). Ces projets ont mobilisé des financements bilatéraux ou multilatéraux, expériences qu'il s'agit de valoriser et de capitaliser.

Depuis 2010 également, les préoccupations liées aux dérèglements climatiques sont devenues plus prégnantes et la communauté internationale s'est dotée d'un agenda universel qui concerne aussi les collectivités locales.

• Intégrer les enjeux globaux

Les responsabilités des autorités locales dans le développement durable des territoires s'affirment au niveau international.

Les collectivités représentent un outil important d'influence au niveau mondial, complémentaire à la coopération bilatérale. Leur rôle a été évoqué lors du 6ème Forum de l'action internationale des collectivités le 30 juin 2015 qui a vu la participation du chef de l'État français, puis confirmé lors des conférences mondiales sur le développement durable à New York et sur le climat à Paris en 2015. Les autorités locales sont clairement impliquées dans l'agenda post-2015 : initiative PNUD/ART (Articulation de réseaux territoriaux pour le développement humain durable) en partenariat avec la DAECT, création de la Plateforme Global Water Solidarity, et surtout le plaidoyer CGLU.

• Partager l'organisation, le financement et les principes des Assises

Les 1ères Assises franco-bénoises organisées les 28 et 29 octobre 2010 à Cotonou ont conclu à l'intérêt stratégique et opérationnel de l'événement. Les participants s'étaient engagés à « institutionnaliser la tenue de ces assises qui se dérouleront suivant une périodicité de 3 ans ». C'est ainsi que l'appui à l'organisation des 2èmes Assises a été programmé dès 2012 par la coopération française dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) : Projet d'appui à la décentralisation et à la Déconcentration (PA2D). L'organisation des assises a été reportée afin de se tenir après les 3èmes élections communales et locales béninoises.

Initiées en février 2016, les 2èmes Assises de la Coopération décentralisée France-Bénin ont été mises en œuvre au Bénin par un comité de préparation créé par le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (Arrêté 2016 n°065/MDGL/DC/SG/DGDGL/DCDI du 01 juin 2016). Ce comité a travaillé en étroite collaboration avec CUF et le Groupe-pays Bénin. Le Comité de préparation a fait intervenir :

- Des représentants des ministères béninois en charge de la Décentralisation et de la gouvernance locale, des Affaires étrangères et de la coopération, et des représentants de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), ainsi que de la ville de Cotonou (hôte de l'événement) ;
- Le ministère français des Affaires étrangères et du développement international (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales en France, Ambassade de France à Cotonou), l'Ambassade du Bénin et les collectivités françaises, membres du groupe-pays de Cités Unies France ont travaillé en étroite collaboration avec les partenaires béninois. Les grandes associations de collectivités, l'AFD ainsi que plusieurs autres opérateurs de l'État français ont été associés. De même, par PLATFORMA, les associations de collectivités des autres pays européens ont été mobilisées. La présence au Bénin des experts français : chargée de mission « coopération décentralisée » placée auprès de l'ANCB et de l'Expert technique international en poste auprès du cabinet du MDGL a facilité les coordinations entre les acteurs béninois et français.

L'événement a été cofinancé par le gouvernement béninois, l'Ambassade de France et le PA2D, l'Association Nationale des Communes du Bénin, la ville de Cotonou, PLATFORMA à travers Cités Unies France, les collectivités françaises et béninoises participantes.

Les principes partagés par les membres du Comité de préparation des assises :

- Mettre les collectivités territoriales au centre des débats ;
- Favoriser les échanges entre les collectivités territoriales et les représentants de différents secteurs : publics, privés, administratifs ;
- Equilibrer les interventions entre intervenants français et béninois ;
- Créer un débat entre les acteurs qui n'échangent habituellement pas.
- Responsabiliser les représentants de l'administration, du secteur privé ou de la société civile dans la modération des ateliers ;

2. Les objectifs des 2èmes Assises

Le programme de ces Assises a été conçu pour favoriser les échanges, le partage des bonnes pratiques et orienté vers la recherche de solutions.

Vers la mutualisation des actions de la coopération décentralisée.

La réciprocité des partenariats et la mutualisation-coordination des actions entre collectivités territoriales sur un même territoire partenaire doivent être promues. On note des difficultés récurrentes : manque de ressources humaines et de qualification, déficit de suivi des ouvrages, difficultés à communiquer régulièrement, à identifier des correspondants, à suivre un modèle économique viable ainsi que dans les relations avec les services déconcentrés et centraux, etc. Des initiatives mutualisées en termes de formation, de représentations locales, d'échanges thématiques (entre collectivités françaises, béninoises et/ou des autres pays voisins) pourraient être initiées en réponse. Une mise en réseau des collectivités par zone géographique d'intervention d'une part, puis par thématique d'autre part, pourrait être prévue afin de faciliter ces démarches.

Vers plus de réciprocité dans les échanges et le cofinancement des actions.

La nécessité d'engagements techniques, politiques, mais surtout financiers significatifs dans les programmes d'action et leur pérennisation doit être portée politiquement auprès des collectivités. Par ailleurs, les collectivités territoriales pourraient centrer leurs actions extérieures sur celles qui valorisent le mieux leurs expertises respectives, et intégrer la promotion des entreprises de leurs territoires pour un développement économique réciproque.

Vers l'« Européanisation » et la « régionalisation » des projets pour renforcer leurs impacts :

des rapprochements sont en cours ou à renforcer avec les collectivités étrangères et européennes actives au Bénin. Par exemple, les unions des communes wallonnes et flamandes interviennent sur des thématiques similaires aux collectivités françaises. L'ouverture des Assises aux partenaires européens est un engagement fort et une des réussites de l'organisation.

De même, au niveau sous-régional, des échanges de bonnes pratiques et des mutualisations d'action peuvent être recherchés avec les pays voisins et/ou proches administrativement. Ceci afin de tester et développer des solutions adaptées au contexte spécifique, faire émerger des échanges réciproques et de proximité favorables au développement général de la zone.

Vers une vision partagée des perspectives de la coopération décentralisée et des outils communs pour rendre plus efficaces les partenariats existants

3. Le paysage 2016 de la coopération décentralisée franco-béninoise

Les acteurs

Les principaux acteurs de la coopération décentralisée sont les collectivités, les élus, les techniciens et la société civile, cependant ils reçoivent l'appui de divers acteurs étatiques, au Bénin comme en France et d'organismes dédiés (CUF, ANCB)

Les appuis aux acteurs béninois de la coopération décentralisée :

- **le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale** : Ce ministère a pour mission de développer les outils d'aide à la décision et d'animer un réseau de conseil et d'assistance aux communes notamment en matière de coopération décentralisée. Le ministère intervient également dans la coopération décentralisée à travers ses structures déconcentrées que sont les préfectures.
- **le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération** : ce ministère qui conduit la politique extérieure du Bénin dispose à travers ses structures internes et ses missions diplomatiques et consulaires d'informations utiles sur les différents pays et organisations internationales avec lesquels le Bénin entretient des relations bilatérales et multilatérales.
- **le Ministère en charge des finances** qui connaît des opérations financières de l'État, des organismes étatiques et des collectivités locales : mobilisation des ressources, exécution des dépenses.
- **l'Association Nationale des Communes du Bénin** est l'association faitière des communes du Bénin. Son rôle d'interface entre les communes et les pouvoirs publics d'une part, et entre les communes et les partenaires d'autre part, lui permet de représenter et de défendre les intérêts des 77 communes. Elle promeut le développement local et la démocratie à la base.
- **Les organisations de la société civile** : elles complètent le rôle des communes dans le développement local à travers la mise en œuvre d'initiatives de proximité dans les domaines des services sociaux de base (santé, éducation, nutrition, etc.) et assurent le plaidoyer pour des actions de reddition de compte qui impliquent les populations.

Les appuis aux acteurs français :

- **DAECT** : La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projet, fonds géographiques paritaires) en initiant des outils (assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, atlas français de la coopération décentralisée, etc.) pour le développement de la coopération décentralisée. Elle élabore, en concertation avec les ambassades, des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées, notamment dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.
- **CUF** : Cités Unies France est l'association nationale française qui anime un réseau de 5 000 collectivités territoriale, engagées dans la coopération décentralisée à travers le monde. Une convention régulièrement renouvelée depuis 2000 avec le Ministère des Affaires Etrangères donne à l'association, entre autres, la mission d'animation et de coordination pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées en coopération internationale. Elle anime une trentaine de groupes-pays, espaces d'échanges entre collectivités engagées en coopération avec des collectivités d'un même pays (dont le groupe-pays Bénin). Elle est membre fondateur de CGLU.
- **Ambassade de France** : L'Ambassade de France au Bénin apporte une assistance technique à la coopération décentralisée notamment à travers un appui à l'ANCB dans la coordination des partenariats et des actions de coopération décentralisée.

Coopération européenne :

- **PLATFORMA** : PLATFORMA est le réseau représentant les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations, actifs dans la coopération pour le développement. Ce réseau est composé de 34 membres, des associations nationales, européennes et internationales, ainsi que quelques collectivités individuelles. Lancée en novembre 2008, ses objectifs sont de porter un message commun auprès des institutions européennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques européennes de développement ; faciliter la mise en réseau de l'information et l'échange d'expériences ; renforcer la participation des autorités locales et régionales euro-

péennes aux programmes communautaires de développement et de renforcer les interactions avec la société civile. Plus d'informations sur : www.platforma-dev.eu@Platforma4Dev

Les chiffres

En 2016, les partenariats de coopération existants entre collectivités territoriales françaises et béninoises sont nombreux et animés (35 actifs ou en cours de négociation) et certains apparaissent exemplaires, tant dans leur longévité (le plus ancien encore actif date de 1986, 17 ont une longévité > 10 ans), que dans leurs approches en termes d'animation territoriale et de maîtrise d'ouvrage communale (fonds de développement territoriaux, politiques « jeunesse », etc.) et dans les volumes financiers mobilisés (Exemple : Orléans/Parakou : 700 000 € sur la période de 2016/2018, CG Yvelines/GI-Mono : 1,5 Million € sur la période de 2012-2015).

Néanmoins, certains reposent encore sur une logique de « jumelage » intervenant davantage de manière sporadique sur le territoire qu'en renforcement des administrations, et beaucoup sont inégalement actifs dans le temps. Le retard pris dans les élections municipales (2015 au lieu de 2013) ainsi que le renouvellement des équipes en France comme au Bénin ont fragilisé voire remettent en cause certains d'entre eux.

La visibilité et la coordination des actions menées au niveau local avec le niveau central (directions du Ministère de la Décentralisation et du Ministère des Affaires Etrangères) est un autre axe de travail continu (alignement).

Sur 35 partenariats franco-bénois recensés actifs* en 2016 :

- Partenaires français**

- 24 communes et métropoles engagées ;
- 10 associations, syndicats et groupements intercommunaux ;
- 2 conseils départementaux ;
- 2 conseils régionaux.

- Partenaires de coopération béninois**

- 30 communes engagées ;
- 5 associations ou groupements de communes.

* Les partenariats avérés « actifs » (34) ou « en cours de négociation » (1)

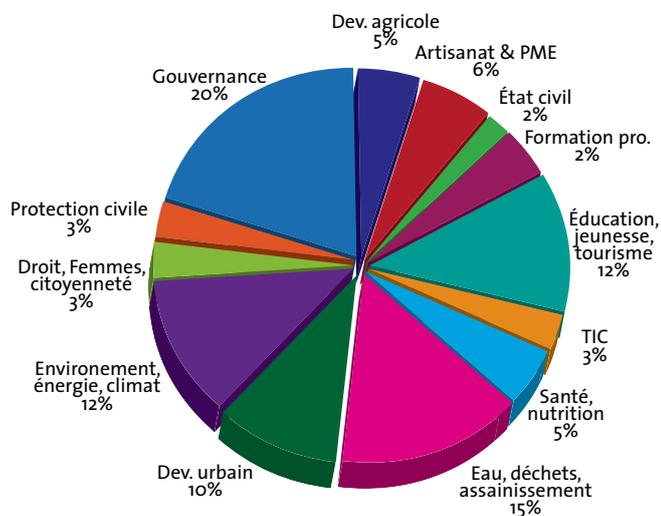
** Une même collectivité peut avoir noué plusieurs partenariats.

Domaines d'intervention de la coopération décentralisée

Les partenariats de coopération décentralisée couvrent de nombreux domaines qui reflètent les priorités de développement du Bénin notamment :

- l'appui institutionnel qui consiste en un renforcement des capacités techniques et financières de la collectivité
- les nouvelles technologies à travers la mise à disposition de matériel et d'outils informatiques
- la fiscalité locale par la mise en œuvre d'opérations d'adressage et la mise en place ou l'actualisation des registres fonciers urbains
- l'État-civil à travers la mise à disposition du matériel ainsi qu'une assistance technique aux services en charge de l'État civil
- la santé à travers la construction de dispensaires, la formation des personnels médicaux et la mise à disposition de matériel médical
- l'éducation à travers la construction d'écoles, la fourniture de matériel et l'organisation d'échanges de jeunes
- l'accès à l'eau potable
- l'assainissement et du traitement des déchets.

Thématiques d'intervention



Répartition géographique de la coopération décentralisée avec les communes béninoises (cf annexe)

Annexe 1 p30 : «Répartition 2016 au Bénin des partenariats franco-béninois coopération décentralisée ».

Annexe 2 p 31 : «Répartition 2016 en France des partenariats franco-béninois de coopération décentralisée »

Annexe 3 p 32 : «Répartition 2016 au Bénin des partenariats euro-béninois coopération décentralisée »

Les débats organisés autour de 3 axes

« Il doit y avoir une certaine proportion entre les actions et les desseins si on veut tirer tous les effets qu'elles peuvent produire » disait George Bernard Shaw.

La mission première des autorités locales et administration communale est la délivrance de services publics de qualité afin de répondre aux besoins primaires des populations. Cette mission ne peut s'exécuter convenablement sans certaines compétences et capacités d'action. L'échange d'expériences est donc la base de la coopération décentralisée. Les échanges doivent permettre d'améliorer les pratiques de chacun des partenaires en coopération. Afin d'optimiser ces échanges, lors des Assises, les débats ont été organisés autour de 3 grands axes thématiques permettant d'aborder les principaux enjeux actuels :

Travailler ensemble pour des services de proximité plus efficaces, en inventant et perfectionnant des outils innovants, en informatisant des services de base tels que l'État civil, en mettant la formation des agents des collectivités en adéquation croissante entre postes et compétences.

Coopérer afin de mieux gérer les ressources dans la perspective d'atténuation des effets du changement climatique : en cherchant des synergies d'actions pour la valorisation des déchets, faisant de la gestion des déchets à la fois un acte pour l'environnement et une source de revenu pour les collectivités, en identifiant des partenariats pour que les communes montent en compétences dans le domaine de l'autonomie énergétique et en assurant une gestion intégrée de la ressource en eau de qualité.

Impliquer les acteurs économiques et les populations dans le développement du territoire : en créant des opportunités pour les jeunes au sein des collectivités, en offrant aux femmes la possibilité d'être en position de décision quant aux choix de développement des communes.

cf annexes

Annexe 4 p 33 : Résumé des discours d'ouvertures des 2^{èmes} Assises de la Coopération décentralisée bénino-française

Annexe 5 p 35 : Déroulé des 2èmes Assises de la Coopération décentralisée bénino-française

Axe n° 1 : travailler ensemble pour des services de proximité plus efficaces

Améliorer les services rendus aux citoyens nécessite d'avoir des ressources humaines de qualité et de maîtriser suffisamment son territoire pour en valoriser les ressources. Il est pour cela nécessaire de se doter des capacités et compétences techniques suffisantes pour disposer de données complètes, à jour, et de fonder sur cette base des stratégies planifiées.

Les collectivités françaises, béninoises et européennes ont en commun une mission de service public : la gestion de l'État civil et l'organisation des services sur le territoire. L'amélioration des services rendus aux citoyens est l'objectif direct ou indirect de toutes les actions de coopération et notamment celles conduites dans le cadre des accords de coopération décentralisée.

« *Comment travailler ensemble, coopérer pour rendre ces services aux citoyens plus efficaces ?* »

Pour échanger sur cette question, les Assises ont réuni plusieurs professionnels qui expérimentent de nouveaux outils, accompagnent le changement ou développent de nouvelles stratégies.

Modérateur	Mme Émilie PELERIN, Expert Technique International, conseillère technique du MDGL, Chef du projet PA2D, Ambassade de France
Panélistes	Mme Annick SOEDE, Chef service RFU, Mairie de Comé / Bernard TABARIE, Adjoint chargé du cadre de vie et du développement durable, Mairie de Guyancourt
	M. Daniel HOUNKPEVI, Coordonnateur du Projet «Porto-Novo Ville Verte», Porto-Novo
	Mme Noor MOUNTASSIR, Agence française de développement, Cotonou
	M. Yves GILLET, Chef de coopération, Délégation de l'Union européenne
	M. Philippe DRAIZE, Responsable de coopération, Mairie de Huy, UCVW

Atelier n° 1 : Quels outils pour connaître son territoire et mobiliser ses ressources ?

- **Modération** : Monsieur Salomon OKIRI, Délégation à l'Aménagement du territoire (DAT), MCVDD
- **Synthèse**:

Face aux nombreux défis de la maîtrise du territoire, il est nécessaire de mettre en place divers instruments permettant d'atteindre les objectifs de la décentralisation. Cet atelier a été l'occasion d'échanges et de partage d'outils développés en matière de maîtrise du territoire et pour l'amélioration de la mobilisation des ressources dans certaines communes du Bénin.

Le Registre foncier urbain : un système d'information foncier et fiscal. Le RFU est un outil conçu pour les autorités urbaines et a été mis en place au Bénin à partir de 1989. Son utilisation s'appuie sur trois applications possibles : fiscale, foncière et aménagiste. Le RFU permet de recenser la matière fiscale des impôts locaux assis sur les parcelles (par exemple : foncier bâti, non bâti, mais aussi taxes sur les activités économiques dont le calcul inclut une base foncière) et de produire une information urbaine utile à la prise de décision publique (investissements, zonage, etc.). L'expérience des villes de Bembéréké, Djidja, Natitingou, Savalou, Tchaourou avec l'appui de la coopération belge montre que l'outil RFU peut être amélioré et doit être couplé avec une politique de recouvrement des recettes adaptées. Cependant au Bénin, les applications (foncier et aménagiste) sont sous-développées.

L'adressage : un outil d'aide à la gestion urbaine. Ces dernières années des opérations d'adressage ont été lancées par plusieurs villes béninoises : à Cotonou avec l'appui de l'Ambassade de France (FSP Projet d'Appui à la décentralisation et à la déconcentration), à Comé avec l'appui de Guyancourt et à Porto-Novo avec l'appui de l'AIMF. L'adressage permet de localiser sur le terrain une parcelle ou une habitation, c'est-à-dire de définir son adresse à partir d'un système de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues et des constructions. Le plan d'adressage facilite un meilleur repérage des citadins et favorise le fonctionnement de tous les services urbains. L'adressage est aussi conçu comme l'un des volets du RFU et donc contribue à l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales.

Le guichet unique : un dispositif pour accroître la mobilisation et la sécurisation des recettes non fiscales. Le guichet centralise toutes les recettes (droits de place, redevances, placement de ticket, etc.) au niveau des infrastructures marchandes, des exploitations de carrière de sable et de gravillons, mais n'encaisse pas directement les frais associés. Les opérations sont gérées informatiquement et la mise en réseau permet au maire de suivre quotidiennement les recettes ce qui facilite la planification. L'expérience de la commune de Dogbo en coopération avec la ville de Roeselare en Belgique est un exemple de bonnes pratiques.

- **Les communications :**

- « L'ADRESSAGE comme outil de maîtrise du territoire communal : expérience de la Ville de Cotonou » par M. Marcellin Olousègun DOSSOU, Responsable de la Cellule Municipale d'Adressage (CMA), Chef service de la Fiscalité de la Mairie de Cotonou
- « Outils de planification territoriale et de maîtrise des ressources : Valorisation des études de faisabilité d'adressage des chefs-lieux des communes de l'Alibori » par M. Abdou Wahab GARBA SAY, Chargé de mission Planification, Association de promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori (APIDA)
- « Le Registre Foncier Urbain dans les communes de Bembéréké, Djidja, Natitingou, Savalou, Tchaourou » par M. Boris FATIOU, Chargé de coopération décentralisée, Mairie de Savalou
- « Le « Guichet Unique » : une innovation dans la gouvernance et la sécurité financière à Dogbo » par Borgia S. T. N'BOUKE, Coordonnateur Coopération Commune de Dogbo

- **Recommandations**

- Identifier un mécanisme de capitalisation et d'appropriation des outils développés au niveau de certaines communes ;
- Pérenniser les actions après les projets : un RFU doit être réactualisé tous les 6 mois ;
- Former et sensibiliser les populations sur l'importance des outils (adressage, RFU, guichet unique) ;
- Inscrire l'opérationnalisation de l'adressage dans les Plans de Développement Communal (PDC) de troisième génération en cours d'élaboration ;
- Organiser des visites d'échanges entre les communes pour le partage des bonnes pratiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs communaux ;
- Dépolitiser les actions afin de permettre une transparence et une efficacité dans la gestion des affaires publiques locales ;
- Faire le point de tous les problèmes cadastraux et les solutionner afin de permettre la reprise des travaux de lotissement suspendus dans les communes.

Atelier n° 2 : comment améliorer la capacité des communes à gérer l'état civil ?

- **Modérateur** : Mme Claire AYEMONNA, Présidente de la Fondation Regards d'Amour

- **Synthèse**

Au Bénin « le maire représente l'État dans la commune dans les domaines d'État civil, et d'opérations de recensements¹ ». « En sa qualité d'officier d'État civil, le maire a la charge de la réception des déclarations de naissance, de mariage et de décès ainsi que la transcription sur les registres d'État civil de tous actes ou jugement. Il dresse et délivre les extraits de ces déclarations et transcriptions. Il célèbre les mariages ». Ainsi, l'État civil est le premier service rendu aux populations par la mairie et le service le plus sollicité par la population.

Il présente d'importants enjeux. D'une part, il revêt des enjeux d'ordres démographique (suivi de l'évolution de la population) et juridique (effets de droit que produisent les actes d'État civil). D'autre part, l'état civil constitue un véritable outil d'accroissement des recettes locales, car la production, la délivrance, la légalisation et la conservation d'actes permettent à la commune de faire des recettes non négligeables.

Cependant l'État civil au Bénin reste encore largement caractérisé par l'enregistrement incomplet des faits d'État civil, et appelle ainsi de sérieuses améliorations tant au niveau national que local.

¹ L'article 16 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin et loi 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille

Au regard de l'importance de ce service pour la population, plusieurs expériences locales ont été conduites ces dernières années par des villes béninoises dans le cadre de la coopération bilatérale et décentralisée. Il s'agit notamment des communes de Tchaourou, Savalou, Djidja, Bembèrèkè, Natitingou avec l'appui de l'Union des Villes et Communes de Wallonie en Belgique (UVCW) et des communes de Dogbo, Toucountouna avec l'appui de la coopération intercommunale belge. Des actions ont également été conduites avec l'appui de la GIZ, programme PDCC. L'informatisation de la gestion de l'état civil, la **numérisation des actes et la sensibilisation** sont les axes forts de ces innovations.

• **Les communications :**

- « Gestion communale de l'état civil en tant que service public local (de proximité) : stratégie pour l'amélioration accélérée et pour la sécurisation et la modernisation de l'enregistrement des faits d'état civil », par Joseph Konti IROPA, Directeur Général DGEC, Ministère de l'Intérieur
- « Modernisation de l'état civil : partenariat entre les communes de Tchaourou et Virton, dans le cadre de la coopération internationale communale menée par l'Union des villes et des communes de Wallonie, 2011-2016 » par Pierre SCHARFFE, Sénateur-Maire honoraire de VIRTON
- « L'appui de la fondation regard d'amour à l'amélioration de la gestion de l'état civil au Bénin » par Claire HOUNGAN AYEMONNA Présidente de la Fondation Regard d'Amour Magistrat, ancienne Ministre

• **Recommandations**

- Capitaliser avec les acteurs décentralisés et de la coopération sur les expériences d'appui aux services d'État civil ;
- Intégrer les indicateurs sur l'enregistrement des naissances dans les mesures de performances des entités décentralisées ;
- Rendre effectivement gratuite l'obtention du volet n° 1 des actes de naissance ;
- Renforcer la collaboration entre les centres de santé et les services d'État civil ;
- Améliorer le système d'approvisionnement des communes en registres d'État civil ;
- Améliorer le système d'archivage des registres ;
- Accompagner les communes à opérationnaliser les centres secondaires d'État civil ;
- Sensibiliser les populations afin de susciter la déclaration des faits d'État civil.

Atelier n° 3 : Comment mieux former pour des services publics de qualité ?

- **Modérateur** : Monsieur Christian KOUTON, Directeur du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL), MDGL

• **Synthèse**

Les connaissances et capacités techniques des autorités locales et des agents de l'administration territoriale sont le socle sur lequel sont fondés les services publics locaux. Pour améliorer la délivrance de services par les mairies, il est important de travailler sur la qualité des ressources humaines disponibles. La gestion stratégique et sur le long terme des ressources humaines est donc une nécessité.

Il existe de nombreuses formations à destination des élus locaux et des agents des collectivités décentralisées béninoises. Les formations sont dispensées par différents acteurs : centres de formation, experts en mission dans le cadre des coopérations, consultants, etc. La compétence pédagogique des formateurs et le contenu des formations sont variables, souvent non contrôlés. Par ailleurs, le manque de coordination entre acteurs conduit à une redondance des thématiques et à une multiplication des formations sur les mêmes cibles.

Des pistes d'actions :

La formation à distance : Centre de Formation à Distance (CED Bénin) dispose d'un mécanisme permettant de décentraliser les formations et permet donc de rationaliser les coûts des formations. Il offre des formations au niveau national sur des thématiques relatives aux services municipaux.

La mutualisation des actions de formations : certains acteurs de la coopération décentralisée cherchent à

mutualiser leurs ressources dans le domaine du renforcement des compétences. L'objectif est d'augmenter l'impact des formations auprès de collectivités ayant les mêmes préoccupations ou activités. Lyon Métropole en coopération avec Porto-Novo, appuie la formation des personnels techniques en matière de gestion des déchets notamment. Elle intègre une démarche transversale (décloisonnement des métiers et des services) aux programmes de renforcement de capacités à destination de son partenaire afin de mutualiser les coûts et les bénéfices des formations.

Les plateformes d'échanges: Le programme belge de coopération internationale communale au Bénin travaille sur « la montée en compétences » et la promotion de « plateformes d'échanges ». Les communes béninoises en réseau doivent animer des plateformes thématiques déléguées. Natitingou est chef de file de la plateforme « renforcement de capacités ».

- **Les communications**

- Expérience de Lyon Métropole et de Porto-Novo par M. Philippe DI LORETO Chef de service de coopération décentralisée, Lyon métropole,
- Programme de la coopération belge par M. Philippe DRAIZE, Responsable du service de coopération décentralisée, Mairie de Huy et M. Serge KASSA, responsable relations internationales, Mairie de Natitingou
- Centre de Formation à Distance (CED Bénin), Se former pour des services publics de qualité par Jacques T. EDJROKINTO, Directeur du CED-BENIN

- **Recommandations**

- L'administration doit assurer la continuité des services, ce qui suppose qu'elle ne soit pas soumise à une mobilité trop régulière ou non pertinente ;
- Les plans de formation doivent être réalisés et opérationnalisés en adéquation croissante entre postes et compétences ;
- Mutualiser les formations afin d'augmenter l'impact des programmes de renforcement de capacités ;
- Initier des partenariats qui entrent en conformité avec les besoins réels de la commune ;
- Valoriser les ressources humaines de la commune et leur mobilisation afin de rendre plus efficaces les interventions des communes dans le développement local ;
- Rechercher et mettre en place des plateformes d'échanges avec les partenaires extérieurs ;
- Faire des plaidoyers à l'endroit du gouvernement pour promulguer la loi sur la fonction publique locale et institutionnaliser le recrutement des cadres formés par les établissements professionnels de formation ;
- Inscrire la diplomatie territoriale dans les formations à l'endroit des élus ;
- Prévoir des fonds dédiés aux formations dans les PDC.

Axe n° 2 : Coopérer afin de mieux gérer les ressources naturelles

Les communes sont soumises à de fortes pressions pour gérer des ressources limitées, qui doivent bénéficier à une population grandissante et qui sont soumises à des enjeux globaux. La coordination des échelles locales, nationales et mondiales est nécessaire.

La mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique est un engagement pris par l'ensemble des pays pour assurer l'amélioration et la durabilité de nos modes de vie. La place des autorités locales est reconnue comme centrale dans ce cadre.

Au Bénin, les communes ont des compétences dans l'action publique de proximité notamment en matière d'habitat, urbanisme, équipement, transports, environnement et assainissement, etc. Le pays a adopté en 2008 des textes qui responsabilisent les communes en matière de gestion de l'environnement, notamment des forêts, mais les contours de cette responsabilisation restent encore flous.

Dans son discours d'ouverture du Forum africain de la pré-COP 22, tenue à Cotonou les 08, 09 et 10 septembre 2016, le président de l'Association des Communes du Bénin (ANCB) affirmait : « *Nous, collectivités territoriales, sommes bien conscientes du rôle combien primordial qu'est le nôtre dans l'atténuation des effets des changements climatiques à savoir : le renforcement de nos capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et la résilience à ces changements ; la prise de mesures préventives afin de limiter les dégâts ; la mise en œuvre des plans de contingence.* »

Les projets portés par la **coopération décentralisée** au Bénin, démontrent un engagement croissant avec la montée en puissance de la **formation des cadres communaux aux enjeux du changement climatique** et **l'amélioration des services publics** à portée économique et sociale, de santé et d'hygiène **tout en préservant les ressources environnementales et en limitant les pollutions**, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement qui constitue le deuxième secteur d'intervention des coopérations France/Bénin.

D'autre part, des outils sont mis à disposition comme *la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs.*

La gestion de ces ressources naturelles se fait au niveau communal, mais surtout intercommunal, « parce que l'eau qui ruisselle ne se préoccupe pas des limites administratives des communes ».

Modérateur Ségla LIHOUSSOU, Expert Eau et assainissement, ANCB

Panélistes M. Rémi TOURON, Chargé de programme et de coopération internationale, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse/M. Philippe MOUTON, responsable de l'antenne Lyon-Méditerranée, Programme Solidarité Eau

M. Mesmin AGBOTON-GEO, Directeur des Services Intercommunaux de la Communauté forestière du Moyen Ouémé /M. Pierre GRANDADAM, Maire de Plaine, 1er vice-président de la fédération nationale française des communes forestières

M. Hermann PADONOU, Chef de service technique, Union des Communes du Zou

Atelier n° 4 : comment gérer et valoriser ses déchets

- **Modérateur** : Monsieur Alexandre SADO

- **Synthèse**

Dans le cadre de la décentralisation, l'État a transféré la gestion des déchets aux communes.

L'urbanisation galopante des villes a pour corollaire l'augmentation de la quantité des déchets solides ménagers liée au mode de vie et à la diversité des activités socio-économiques. La gestion des déchets pose des problèmes en termes de santé publique et d'écologie (salubrité, pollutions, intoxication, risque de propagation de maladies). Ces enjeux dépassent les frontières communales et nécessitent une articulation avec l'action de l'État.

La collecte, le transport, le traitement et l'élimination de ces déchets exigent des choix politiques et stratégiques ainsi que la mise en place d'un système efficace et d'un partenariat public privé dynamique pour une gestion rationnelle et durable de ces déchets. Les déchets peuvent également devenir une source de revenus et d'énergie ou être valorisés via l'économie circulaire. La gestion des déchets est un enjeu partagé qui joue un rôle dans l'atténuation du changement climatique.

La résolution de cette problématique nécessite l'identification des méthodes plus rationnelles. Trois exemples de projet innovant :

La gestion intercommunale: Le GI-Mono avec son partenaire des Yvelines a défini et mis en œuvre un système de gestion intégré des déchets à l'échelle intercommunale.

Le tri: Porto-Novo avec l'appui de la ville de Lyon (projet FICOL, projet appuyé par l'AFD), un projet de création d'un centre de tri semi-mécanisé de déchets est en cours de réalisation afin de permettre la réduction des coûts de gestion des déchets et l'identification de filières de valorisation économique.

Le recyclage et l'appui des ONG: L'association Bethesda intervient depuis de nombreuses années en appui aux acteurs locaux de gestion des déchets ainsi que d'expérimentations de techniques de recyclage et de valorisation.

- **Les communications :**

- Mise œuvre du système de gestion intégrée des déchets à l'échelle intercommunale par le GI-Mono.
- Centre de tri semi-mécanisé de déchets dans la ville de Porto Novo
- Contribution des organisations non gouvernementales (ONG) à la gestion des déchets (cas de l'ONG Bethesda)

- **Les recommandations :**

- Professionnaliser les acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation des déchets ;
- Mettre en place des financements adaptés et endogènes pour le renouvellement des équipements et une meilleure prise en charge de la filière ;
- Animer un cadre permanent de concertation entre les acteurs au niveau communal et intercommunal ;
- Identifier des organismes compétents pouvant appuyer les communes dans la définition d'une politique claire et intégrée de gestion des déchets ;
- Sensibiliser les acteurs pour la réduction de la production, le recyclage, la valorisation des matières composantes des déchets ;
- Mutualiser les ressources financières pour permettre la construction d'infrastructures de traitement des déchets.

Atelier n° 5 : comment monter en compétence dans le domaine de l'autonomie énergétique ?

• **Modérateur** : Monsieur Raouf BADAROU, conseiller technique, MEEM

• Synthèse

L'accès à l'énergie est un enjeu crucial en termes de développement, d'équité sociale, économique, de sécurité, de protection de l'environnement, de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation à ses conséquences aujourd'hui.

Les technologies jouent un rôle important dans les mesures mises en œuvre par les autorités locales en faveur du climat. Développer des technologies « bas carbone » dans les domaines des énergies renouvelables, des transports, du bâtiment, de l'industrie contribuent à atténuer les effets du changement climatique et les impacts sur les territoires. Pour les autorités locales, il s'agit d'optimiser la diffusion et d'accroître le financement de technologies vertes. Cela implique d'importantes responsabilités dans le domaine de l'aménagement, de la fourniture d'énergie et de la promotion de solutions alternatives et locales.

Au Bénin, les stratégies nationales d'électrification sont peu connues et manquent de visibilité. Les responsabilités des différents acteurs, notamment celles des communes face à l'ABERME et la SBEE ne sont pas clairement définies.

Stratégie sobre en carbone : Le GIC a intégré pleinement les enjeux énergétiques dans son projet de territoire. Avec l'appui d'Expertise France et du FFEM (projet régional d'appui à la définition et mise en œuvre de stratégies de développement sobres en carbone et résilients au changement climatique), le GIC a réalisé un diagnostic énergétique dans deux localités. Ce diagnostic doit permettre au GIC d'accompagner les communes du département des Collines dans une stratégie raisonnée d'électrification.

Le photovoltaïque : la commune Houéyogbé avec l'appui de la Mairie d'Échirolles a expérimenté l'installation de cinq points photovoltaïques pour améliorer l'accès à l'énergie de centres d'activités économiques et sociaux dans le cadre du partenariat. Le programme « Énergie et Eau pour la Vie » du MEEM propose un ensemble d'activités afin de promouvoir l'électrification rurale par des solutions décentralisées (mini-réseau/hors-réseau) et reposant notamment sur la technologie solaire.

• Les communications :

- L'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) : rendre disponible et entretenir les sources d'énergie par Mme Charlotte CADORET, chargée du programme Énergie et eau pour la vie/M. Florent OROU FICO, Directeur général adjoint de l'Agence béninoise d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie, Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Mines (MEEM)
- Projet d'autonomisation énergétique mis en œuvre par le Groupement Intercommunal des Collines (GIC) par M. Denis AYENA, Directeur exécutif du groupement intercommunal des Collines
- Les actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée entre Échirolles et Houéyogbé dans le domaine de l'énergie. M. André GERY, Conseiller technique, Mairie d'Échirolles.

• Les recommandations :

- Rendre plus visible l'ABERME au niveau des communes ;
- Prendre en compte les besoins des communes dans les stratégies nationales de développement du secteur de l'énergie ;
- Mettre en adéquation les projets inscrits dans les PDC avec les stratégies nationales de développement du secteur ;
- Renforcer les compétences des agents responsables de l'entretien des différents équipements installés ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement du secteur réaliste, concret, tenant compte des besoins réels des populations ;
- Mettre en synergie tous les acteurs intervenants dans le secteur ;
- Procéder à l'évaluation des projets mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Veiller à la qualité des équipements installés à travers la réalisation d'un état des lieux (ABERME) ;
- Prendre en compte les questions d'énergie dans l'élaboration des documents de planification au niveau des communes.

Atelier n° 6 : comment assurer la consommation d'eau de qualité de manière durable ?

• **Modérateur** : Monsieur Martinien DHOSSOU, Expert en eau et assainissement.

• Synthèse

C'est par l'eau que les sociétés et les écosystèmes ressentent le plus directement les impacts du changement climatique. Les collectivités locales, en tant que responsables de la fourniture des besoins de base aux populations doivent assurer le suivi de la qualité de l'eau depuis le captage jusqu'à la consommation finale.

Au Bénin, la répartition des compétences dans le domaine de l'eau est faite entre la SONEB en milieu urbain et la commune en milieu rural. Cette répartition se confronte dans la pratique aux réalités des villes béninoises : les villes s'étendent de manière anarchique, sans processus de viabilisation programmé par la commune. En prévision d'extension des réseaux d'eau, les limites entre la zone urbaine et la zone rurale sont difficiles à identifier, ce qui entraîne des conflits de compétences, dont la population, est victime.

La coopération décentralisée apporte un appui en matière de maîtrise d'ouvrage dans le domaine d'infrastructures hydrauliques pérennes. Les partenariats, jouent également un rôle important comme moteur de changement vers une gestion de l'eau écologique et durable (gestion intégrée de la ressource).

Les expériences suivantes offrent des perspectives intéressantes :

Une régie des eaux au niveau des arrondissements : la mairie d'Abomey et son partenaire Albi ont développé une expérience pilote de régie des eaux dans l'arrondissement de Zounzoumè qui a confirmé la capacité de la commune à exercer cette compétence tout en permettant d'identifier des enjeux importants en matière de gouvernance.

Normes ISO : la Mairie de Parakou et son partenaire Orléans ont initié un programme visant à la mise en application de norme ISO afin d'améliorer l'accès à l'eau, sa fourniture et la protection de l'environnement.

Dans le secteur de l'eau, il existe **une base de données des ouvrages hydrauliques** tenue par la Direction générale de l'eau au MEEM.

• Les communications :

- L'expérience pilote de régie des eaux dans l'arrondissement de ZOUNZONME : former à la maintenance et à la gestion pérenne des réseaux d'eau par M. Mohammed ADAM DRAMANE, Directeur de service, Mairie de Parakou
- Le fruit du partenariat entre la ville de Parakou et celle d'Orléans : assurer la sécurité de l'approvisionnement à la consommation par M. Marc Bidossessi KPATCHA, Directeur de Cabinet, Mairie d'Abomey
- Madame Marie-France BARTHOLOME, Chargée de coopération décentralisée à Rillieux-la-Pape, partenaire de Natitingou.
- Direction Générale de l'Eau : une base de données des ouvrages hydraulique par. M. Martin KPOMASSE, Direction générale de l'Eau, MEEM

• Les recommandations :

- Aider les communes à offrir l'eau à un coût préférentiel ;
- L'ANCB doit faire un plaidoyer à l'endroit du gouvernement pour faciliter la signature des contrats communes-État, afin de faciliter l'accès des populations à l'eau potable ;
- L'État et les communes doivent travailler en synergie pour une meilleure gestion des ressources en eau ;
- Envisager les modalités pour rendre les eaux de ruissellement potables;
- Les partenaires doivent renforcer leur aide sur le plan technique et financier à l'endroit des communes pour une dynamisation de la coopération.

Axe n° 3 : impliquer les acteurs économiques et les populations dans le développement territorial

Par l'intermédiaire des relations nouées entre autorités locales, la coopération décentralisée permet de toucher un nombre important d'acteurs aux besoins et activités variées. Il s'agit pour les collectivités de connaître et appuyer l'ensemble de ces acteurs, et d'identifier les opportunités à travers des échanges avec leurs homologues. Les collectivités ont pour rôle de faciliter le développement économique de leur territoire en mettant à disposition des acteurs les conditions favorables à leurs activités. Les actions les plus pertinentes sont celles qui tiennent compte des besoins exprimés, des pratiques déjà existantes et des ressources locales.

Les communes, isolées, ont peu de prise sur le développement économique de leur territoire (mondialisation, politique nationale, concurrence territoriale, etc.) eu égard à la faiblesse de leurs ressources (moins de 4 % des ressources du budget de l'État vont aux communes), du déficit de cadres qualifiés ainsi que d'une instabilité du personnel technique comme des élus.

Les actions de promotion du Développement Economique Local bénéficient indirectement à la population dans son ensemble. La collectivité locale qui vient en appui à des acteurs privés doit s'assurer que son action reste dans l'intérêt général et répond aux objectifs politiques qu'elle s'est fixés. Cette concertation entre acteurs privés (acteurs économiques et associations locales) et publics (notamment les services déconcentrés de l'État et les collectivités) tout au long du processus permet de concevoir des programmes de DEL qui répondent aux attentes de chacun et dans lesquels chacun exerce sa compétence en complémentarité. Ceci permet également la valorisation d'une main-d'œuvre plus qualifiée et diversifiée par le soutien à la création d'entreprises innovantes et à la recherche de partenariats plus aboutis.

Modérateur M. Joel SAVARY, chargé de mission à la DAECT, MAEDI

Panélistes M. Romain DA COSTA, Président du Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur

M. Armand VIGNON, Directeur de la Maison de la Société civile (MdSC)

Mme Moubaraka AKINOTCHO ADJAO, Fédération des Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaire du Bénin

Atelier n° 7 : les entrepreneurs privés, acteurs clés du développement communal

• **Modérateur** : M. Omer THOMAS, chargé de programme au Centre International de Développement et de Recherche (CIDR)

• **Synthèse**

L'appui de la collectivité aux acteurs locaux peut prendre des formes diverses et l'existence de canaux de communication est nécessaire à la bonne prise en compte des contraintes et expériences de chacun. La participation citoyenne et la reddition des comptes sont nécessaires afin de garantir l'efficacité de ces canaux. Les collectivités se doivent de se prêter à l'exercice et les acteurs à questionner leurs autorités.

Vis-à-vis de l'État et des grands partenaires techniques et financiers, il est aussi important que les collectivités puissent s'affirmer comme les acteurs principaux du développement économique de leur territoire. Les collectivités locales doivent porter dans les grands débats nationaux et internationaux les nombreux enjeux qui sont les leurs.

Renforcement des relations entre autorités locales et acteurs privés : dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée entre l'ex-Région Picardie et le groupement intercommunal des Collines, la coopérative SENS a été appuyée dans le montage d'un programme de renforcement des relations entre autorités locales et acteurs privés, afin de soutenir l'économie sociale et solidaire sur des segments de marchés prioritaires à fort impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de cette coopération décentralisée environ une soixantaine d'entreprises et quatre cents emplois ont été créés. De même, deux mille personnes, dont 70% de femmes, sont associées aux chaînes de valeur territorialisées.

Renforcement des capacités des acteurs économiques locaux : La Région Grand-Est appuie depuis de nombreuses années la structuration d'activités économiques notamment dans le domaine de l'agriculture et du tourisme sur le territoire du Borgou et de l'Alibori, en lien avec les autorités locales. L'objectif est de répondre au besoin premier des populations par une augmentation du revenu des familles pour un meilleur accès aux services essentiels et par la structuration d'espaces professionnalisants.

Le « benchmarking » pour identifier des projets innovants : l'association de communes hollandaises a permis la promotion de la technique du « benchmarking » pour l'identification de projets innovants et structurants dans le domaine de la promotion de l'économie locale, sous l'angle de la sécurité alimentaire.

• **Les communications :**

- L'expérience de promotion des entreprises solidaires en partenariat avec le Groupement Intercommunal des Collines (GIC) par Mme Kémi FAKAMBI, Directrice de SENS-Bénin
- L'Expérience de coopération décentralisée entre la Région du Grand-Est et les départements du Borgou-Alibori par M. Éric QUENARD, Directeur de l'agence régionale de coopération décentralisée (AR-COD), région Grand Est et M. Mashoudou ABOUDOU, Délégué au Bénin
- L'expérience de la coopération hollandaise : la promotion des bonnes pratiques à l'échelle des communes par M. Hervé DOSSOUMOU, Chargé de programme VNG international, Pays-Bas
- Plaidoyer pour une collaboration saine, réaliste et opportuniste entre les jeunes entreprises et les communes par M. Charles Féridjimi COSSY, Président de la Fédération des Jeunes Chefs d'Entreprise du Bénin

• **Les recommandations :**

- Il faut impliquer plus fortement (en amont et en aval) les entreprises locales dans l'élaboration des documents de planification au niveau de la commune ;
- Insister sur le développement des stratégies visant à orienter la formation des jeunes vers les compétences communales afin de favoriser l'emploi des jeunes dans des secteurs en manque de ressources humaines et de technicité ;
- Limiter l'interférence politique dans les affaires économiques à l'échelle locale ;
- Promouvoir l'implication et l'engagement des autorités communales dans la promotion du développement économique local.
- Encourager le dialogue entre entreprises locales et communes pour une meilleure connaissance réciproque et afin d'inscrire des initiatives privées dans des stratégies de développement économique local.

Atelier n° 8 : comment développer une politique de promotion de la citoyenneté, en direction des jeunes ?

• **Modérateur :** Mr Jean-Luc LAWSON, Directeur Général de l'Office béninois du service du Volontariat

• **Synthèse des travaux**

L'un des objectifs de la décentralisation est la promotion du développement local à travers la réduction du chômage des jeunes et leur implication dans le développement de la commune. En effet, les jeunes représentent une frange importante de la population. La commune manque de ressources humaines et surtout d'expertises dans des domaines capitaux de développement tels que l'énergie, l'eau, l'industrie, l'agro transformation, etc.

Il n'existe pas de connexion entre les campus universitaires qui offrent des formations spécifiques comme l'agronomie, la biotechnologie, la santé communautaire, le génie rural et les communes. Par conséquent, il y a une inadéquation entre les formations proposées aux jeunes et les emplois disponibles à l'échelle communale.

La coopération décentralisée peut faciliter la formation à l'extérieur de compétences spécifiques et permet d'aborder entre partenaires la question de la participation de la jeunesse à la vie publique (citoyenneté).

Plateforme emplois et stages : À Djougou via le réseau de collectivités partenaires autour d'Évreux, une plateforme est en cours de création afin de permettre d'aider les jeunes étudiants et professionnels des territoires concernés à rechercher des opportunités de stage et d'emploi. Il s'agit d'un exemple intéressant de valorisation des partenariats noués ayant un impact direct sur la population.

Les Chantiers-jeunes : la Mairie de Comé et son partenaire Guyancourt mettent en œuvre depuis de nombreuses années des chantiers-jeunes permettant à des groupes de jeunes de réaliser des séjours à Comé et à Guyancourt. La ville de Comé a aussi initié un programme d'activité principalement dédié aux jeunes l'été, sur le sport, la culture et les échanges.

En France des exemples d'initiative en faveur des jeunes :

Le volontariat : France Volontaires apporte son appui à l'information et à l'orientation des personnes souhaitant s'engager dans des missions à l'étranger. Experte en volontariat, elle contribue à la mobilisation des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et associations. Elle a pour mission de promouvoir et d'accompagner le développement des différentes formes de Volontariats Internationaux d'Échange et de Solidarité, au service des relations de solidarité Nord/Sud. Le Volontariat Solidaire de Réciprocité promeut notamment l'envoi de volontaires en provenance des pays partenaires en France, cependant il reste encore à développer.

Service civique : En France, Bernard LESTERLIN (Député de l'Allier, Président du groupe d'amitié parlementaire France-Bénin) s'est beaucoup engagé dans la création du dispositif du service civique, dédié à soutenir et promouvoir l'engagement citoyen, y compris dans une logique de réciprocité. Il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale en offrant la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général. Il est aussi le promoteur du service civique international. Aujourd'hui, un jeune Béninois par exemple peut être accueilli en service civique en France et les collectivités territoriales françaises peuvent avoir recours à de jeunes VSI afin d'assurer le suivi réguliers de leurs activités sur le terrain.

• Les communications :

- Groupe parlementaire : valoriser les opportunités du service civique de réciprocité par M. Bernard LESTERLIN, Député de l'Allier, Président du groupe d'amitié parlementaire France-Bénin
- Évreux/Djougou : quels services mettre en place au bénéfice des jeunes ? par M. Guy BOSSOU, Chargé de coopération décentralisée, Mairie de Djougou
- Comé/Guyancourt : l'expérience des chantiers jeunes par M. Germain KAKPOSSA, Chef service jeunesse, Mairie de Comé
- France Volontaires : comment associer les jeunes aux politiques locales ? par M. Eugène SOME, Représentant national de France Volontaires

• Recommandations

- Explorer les partenariats pouvant aider à l'atténuation de la question de l'emploi ;
- Créer des plateformes pouvant permettre aux jeunes de s'informer sur les opportunités d'emplois qui s'offrent à eux, aussi bien à l'intérieur du pays comme à l'extérieur ;
- Motiver les jeunes à s'impliquer davantage dans les projets de la coopération établis par les communes ;
- Proposer aux jeunes de participer à la vie publique et les sensibiliser à la citoyenneté ;
- Responsabiliser les jeunes dans la mise en œuvre du PDC ;
- Faciliter la mobilité des jeunes et encourager le volontariat dans le cadre des partenariats ;
- Informer les associations sur les opportunités de partage d'expérience à l'international.

Atelier n° 9 : les femmes au centre du développement local

• **Modératrice :** Madame Denise MIGNAWANDE DIAKITE et Madame Claire HOUNGAN AYEMONA

• Synthèse des travaux

L'approche genre fait partie des piliers du développement, depuis la conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (cf. en particulier 1995, Déclaration et Programme d'action de Beijing adoptés à l'unanimité par 189 pays) ; l'égalité entre les sexes figure ainsi au 5e ODD.

En France, l'ensemble des politiques doit contribuer à renforcer l'égalité femmes-hommes, y compris par l'aide publique au développement (2012, Document d'orientation Stratégique du ministère des Affaires étrangères). Cependant, dans les politiques publiques menées par les collectivités comme dans la coopération décentralisée, cette approche est rarement prise en compte.

L'égalité entre les sexes est pourtant «un facteur avéré de pertinence, d'efficacité et de durabilité des actions.» La contribution des femmes au développement est souvent mise en avant dans les domaines socio-économiques ou encore dans la résolution pacifique de conflits locaux.

Au Bénin, l'égalité des droits et des sexes est affirmée à travers de nombreux textes de loi nationaux et internationaux. Cependant, malgré une population composée de 52% de femmes, on note une faible représentation des femmes dans les instances et processus de décisions (env. 4% de femmes élues et env. 4% de femmes au Parlement). Ces inégalités se traduisent par un déficit d'appui et d'opportunités spécifiques pour promouvoir l'adhésion et l'épanouissement de la femme et de la jeune fille.

Le constat de la faible représentation des femmes dans les instances politiques locales ne favorise pas leur meilleure participation à la gestion des affaires publiques locales. Cette représentation a régressé lors des dernières élections.

Figure 1 : La représentation des femmes dans les instances politiques locales au Bénin.

Élues locales	4,11%
Chefs d'arrondissement	1,09%
Maires	2,60%

L'appui aux communes et des structures organisées se fait à travers trois (03) volets : économique, politique et foncier.

Éducation à la citoyenneté démocratique : Grâce à la coopération allemande, le RÉFEC a mis en œuvre un projet qui apporte aux nouvelles élues, la connaissance nécessaire sur l'organisation et le fonctionnement des communes. Cette connaissance permet de rassembler les moyens pour exercer et défendre leurs droits.

Accompagner les femmes dans l'entrepreneuriat : Le projet d'appui au développement des activités des groupements des femmes de Bohicon (PADA-GF) renforce les microcrédits accordés aux femmes par la mairie, à travers des appuis en matériels et équipements de production. Ceci afin de leur permettre de sortir entièrement de la précarité. Ce projet participe de la promotion de l'économie locale, à la mobilisation des ressources communales en termes d'investissement et assure le renforcement du réseau associatif et professionnel féminin.

• **Communications :**

- Le projet d'appui au développement des activités des groupements des femmes de Bohicon (PADA-GF) par M. Hugues TCHAOU, Chargé de coopération décentralisée, Bohicon
- Mme Scholastique ASSOGBA, Chargée de programme du réseau WILDAF-Women in Law and Development in Africa
- Réseau des Femmes Elues Conseillères au Bénin, par Mme Lucie SESSINO, Vice-Présidente du RÉFEC

• **Recommandations :**

- Assurer la relance de l'économie locale par l'autonomisation des femmes.
- Œuvrer à l'information et au renforcement des capacités des femmes dans l'entrepreneuriat ;
- Il faut sensibiliser les hommes tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère familiale et privée à l'égalité femmes-hommes ;
- Il faut légiférer sur les conditions d'une meilleure représentation des femmes dans les instances politiques (accélérer le processus de vote de la loi sur la parité) ;

Les constats et les recommandations

Constats

Les principales préoccupations relevées

L'existence d'un dispositif légal et réglementaire, d'un cadre institutionnel à travers la mise en place des organes d'encadrement des communes et un contexte politique apaisé au Bénin favorisent l'éclosion des partenariats. Des multiples constats évoqués lors des Assises, les plus récurrents s'articulent autour des points suivants :

- Les cultures administratives différentes entre les partenaires français et béninois ainsi que les échanges irréguliers fragilisent les coopérations, voire les remettent en cause ;
- Les relations interpersonnelles entre élus sont souvent à l'origine des accords de coopération décentralisée ce qui, en cas d'élection, remet en cause la pérennité des projets ;
- Les thématiques d'action sont souvent dictées par les préoccupations des partenaires français et ne correspondent pas toujours aux priorités des collectivités béninoises (PDC) ;
- Les projets de coopération décentralisée semblent s'inscrire encore trop fortement dans une logique « demandeur-donneur-receveur » ; il y a un manque de réciprocité dans les partenariats ;
- Les détails et informations relatifs aux partenariats de coopération décentralisée sont rarement communiqués à l'administration centrale ; cela limite la capacité des acteurs centraux à interagir et à faciliter les relations ;
- Les collectivités béninoises ont des difficultés à rencontrer et mobiliser des partenaires extérieurs ce qui entraîne une sous-exploitation des partenariats potentiels ;
- Les partenaires béninois ont plus tendance à chercher des financements et expertises extérieurs que des solutions en interne ;
- Les engagements pris dans le cadre des partenariats ne sont pas toujours respectés par les acteurs ;
- La pérennisation des investissements n'est pas anticipée dans le montage des projets et dans les budgets communaux par les acteurs béninois ;
- Les échanges d'expériences entre les différentes collectivités territoriales européennes engagées dans des partenariats de coopération au Bénin, sont à favoriser ;
- L'approfondissement et l'élargissement des coopérations franco-béninoises dépendent largement de la mise en place d'une décentralisation effective au Bénin ;
- Le statut non abouti de l'intercommunalité freine la montée en échelle de leurs partenariats de coopération avec les régions françaises.

Les évolutions entre les 1ères et 2èmes Assises

• *Des préoccupations récurrentes...*

En 2010, les trois ateliers organisés aux 1ères Assises de la coopération décentralisée franco-béninoises abordaient les enjeux du renforcement de capacités des services communaux, de l'intercommunalité, de l'aménagement et de la gestion du territoire, ainsi que la culture et le tourisme.

En 2016, neuf ateliers thématiques ont été organisés autour de 3 problématiques. Certaines thématiques traitées en 2010 ont donc été reprises, mais abordées de manière différente, en intégrant des expériences hors coopération décentralisée. Par exemple, la thématique de l'énergie, ou celle de l'eau qui a été abordée sous l'angle « gestion durable et qualité », invitent d'autres acteurs (ministères, collectivités européennes, PTF, acteurs de la société civile) à présenter leurs stratégies, dans le souci d'une meilleure efficacité. Des ateliers, plus spécifiques cette fois-ci, ont abordé les outils de planification et d'amélioration des ressources locales, la gestion de l'état civil, l'adressage, la formation et les ressources humaines.

Ainsi, ces assises auront davantage étayé concrètement les missions et les modalités d'application d'une décentralisation effective, encore très largement embryonnaire au Bénin.

• *...et de nouveaux sujets d'intérêt*

La nécessaire prise en compte du changement climatique dans les projets et les mesures d'adaptation nécessaires ont été explorées à travers les expériences en matière de services de fourniture d'eau, d'énergie et de gestions des déchets, mais aussi à travers des projets de développement urbain intégré (comme le projet Porto Novo Ville Verte avec la CA de Cergy-Pontoise et Lyon Métropole), en lien avec les enjeux de développement urbain et à travers la problématique de l'intercommunalité.

Le développement économique local et l'association des entreprises au développement territorial, l'implication des jeunes avec les dimensions « citoyenneté » et « formation professionnelle » notamment dans les projets courants de coopération décentralisée, et la prise en compte du genre, ont fait l'objet d'ateliers spécifiques afin d'ouvrir de nouvelles pistes pour une approche de territoire à territoire.

Les retours des participants

Afin d'enrichir le rendu des Assises, un travail de recueil d'idées, d'attentes et de propositions des participants a été conduit par une consultante (entreprise individuelle « l'ATELIER ») avec l'appui financier de PLATFORMA/Commission européenne.

Des fiches de recueil de proposition ont été distribuées aux participants pour leur permettre d'exprimer leurs attentes et priorités vis à vis de la coopération décentralisée. Cette méthode a permis de déboucher sur un bilan qualitatif à partir des perceptions et attentes des participants (plus de 80 fiches/ 380 réponses). Des interviews ont également été réalisées autour de cette question de la perception de la coopération décentralisée. Elles sont disponibles sur le site de Cités Unies France, à l'adresse suivante <http://www.cites-unies-france.org/Les-interview-des-2e-Assises-de-la>

Les participants ont été invités à s'exprimer sur 6 questions ouvertes :

81 fiches ont été renseignées et ont permis de faire émerger des idées fortes :

Questions	Retours des participants par occurrence sur l'ensemble des réponses
Quelles valeurs fondamentales doivent être affirmées ou réaffirmées en matière de coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> • Faire ensemble • Dans le respect & l'égalité • Éthique individuelle & collective • Réciprocité toujours • Proximité, le bon échelon
Comment donner une place aux jeunes béninois, français et européens dans les coopérations ?	<ul style="list-style-type: none"> • Climat & Développement Durable au cœur • Pour un développement de proximité • Toujours impliquer les citoyens • Viser le long terme
Quels objectifs doivent poursuivre les coopérations au XXIème siècle ?	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours impliquer les deux partenaires • Le partage comme ciment des échanges entre territoires de coopération • Cibler la priorité de la formation et de l'emploi

Questions	Retours des participants par occurrence sur l'ensemble des réponses
Quelles actions concrètes devraient-elles être engagées pour rendre plus efficaces les coopérations ?	<ul style="list-style-type: none"> • Montée en compétences • Le « Faire ensemble », incontournable • Articuler les échelles d'intervention • Renforcer le suivi/évaluation
Quelles innovations pour renforcer les coopérations ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mise en réseau • En élargissant le champ des partenariats • Dans le financement • Droit à l'expérimentation
Quelles plus-values attendre d'une approche européenne des coopérations entre collectivités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui aux nouvelles synergies ! • Pour une coopération des peuples • Pour de nouveaux regards

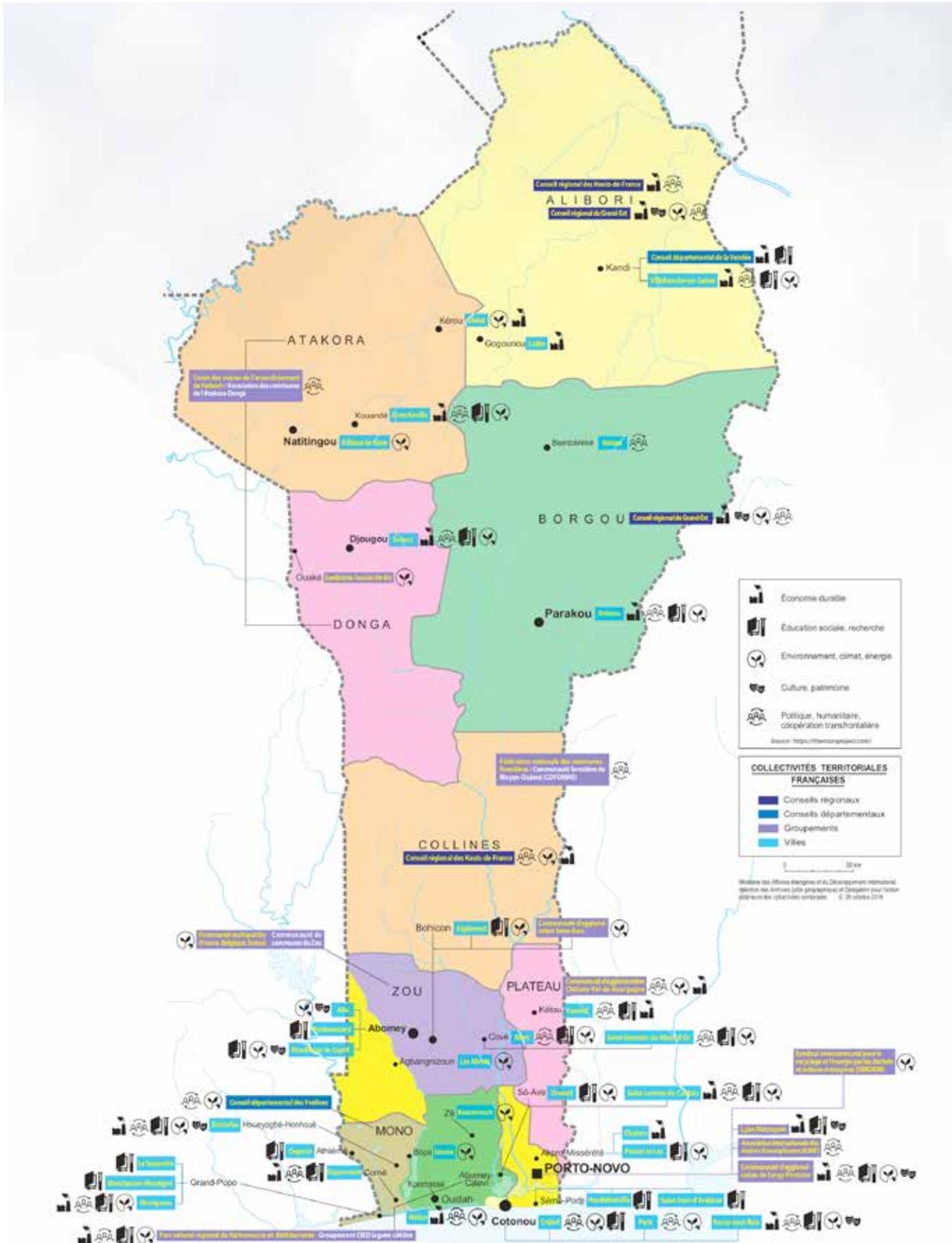
Recommandations et perspectives

Il ressort de ces Assises des éléments largement partagés :

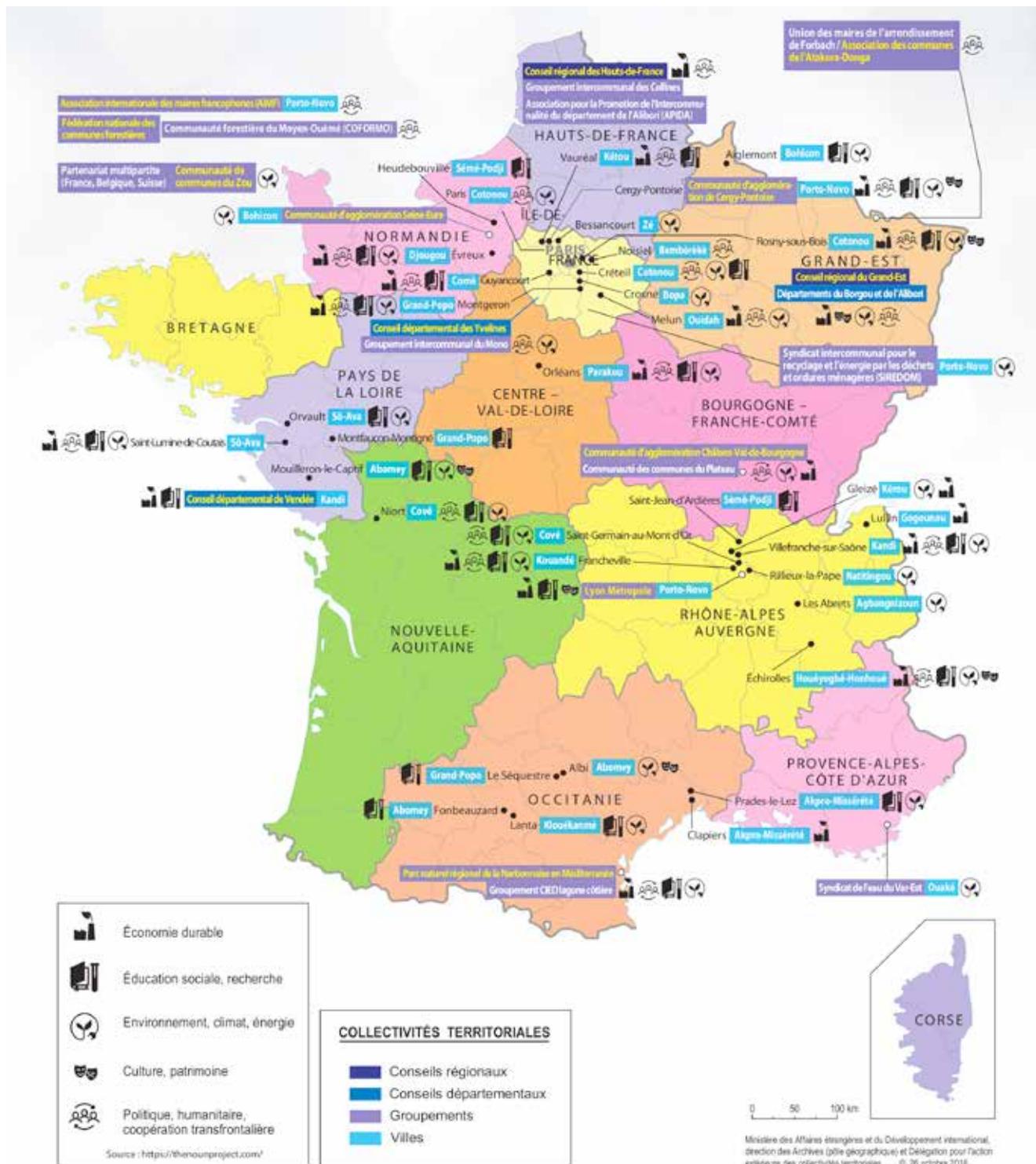
- **Les collectivités locales béninoises doivent être mieux reconnues et prises en compte** par tous les acteurs (gouvernement, partenaires techniques et financiers) comme les principaux acteurs du développement territorial et responsables en matière de gestion des ressources naturelles
- **Le gouvernement béninois doit poursuivre ses efforts vers une décentralisation effective**, notamment en augmentant les subventions de l'État aux communes à 15% du budget national conformément aux recommandations de l'UEMOA ;
- **Il est nécessaire de mettre fin à la « solidarité de substitution » et de construire des partenariats sur le principe de réciprocité.** Les collectivités béninoises doivent être impliquées dans les processus d'identification des projets et devenir force de propositions dans l'identification des thématiques de coopération avec les collectivités françaises. Il s'agit de construire ensemble les projets dès le départ, et de prévoir d'emblée les engagements nécessaires à la pérennisation des outils développés et des ressources humaines mobilisées.
- **Un dialogue partenarial soutenu et régulier s'impose pour un partenariat réussi** : compte tenu de la fréquence de la tenue des Assises (6 ans depuis la dernière édition), les participants ont souligné l'importance de créer des **rencontres intermédiaires** thématiques. Ces rencontres permettraient d'envisager d'autres thématiques de coopération décentralisées telles que l'économie, la culture, le sport, les affaires sociales, la prise en charge des personnes âgées, etc.
- **Les enjeux du développement durable, en référence aux ODD, doivent être intégrés dans la conception et la mise en œuvre des projets.** La question climatique pourrait être le fil rouge des coopérations, en l'appréhendant dans sa transversalité.
- **La diaspora béninoise devra être plus impliquée dans le cadre de la coopération décentralisée ;**
- Il est nécessaire de renforcer la synergie des actions entre l'ANCB, le MDGL, le MAEC et les communes ;
- À l'instar de la DAECT, prévoir au niveau de MDGL, un fonds pour le cofinancement des actions de coopération décentralisée.
- Élargir le champ de la coopération décentralisée à tous les acteurs intervenants dans le développement local notamment les jeunes, les femmes, la société civile. Les actions en faveur des jeunes et des femmes devront être programmées plus systématiquement dans les différents projets de coopération décentralisée ;

- Inventer avec le soutien de la coopération décentralisée un ERASMUS africain pour soutenir la formation des jeunes ;
- **L'ANCB doit s'affirmer plus fortement dans la coordination des acteurs de la coopération décentralisée au Bénin** et relayer les préoccupations des collectivités auprès des acteurs ministériels en présentant les plaidoyers nécessaires. Il a été suggéré en particulier la création d'un groupe-pays France regroupant les collectivités territoriales béninoises en partenariat avec les collectivités territoriales françaises.
- **Une Charte de la coopération décentralisée au Bénin devrait être élaborée** afin de réaliser un cadre des principes partagés de la coopération décentralisée et permettre un meilleur suivi des futurs partenariats.
- **L'ouverture de la coopération à d'autres villes européennes doit être promue.**
- **Le renforcement de capacités des collectivités territoriales doit s'élargir à certains domaines vitaux encore très peu explorés comme l'agriculture et la technologie bio médicale.**

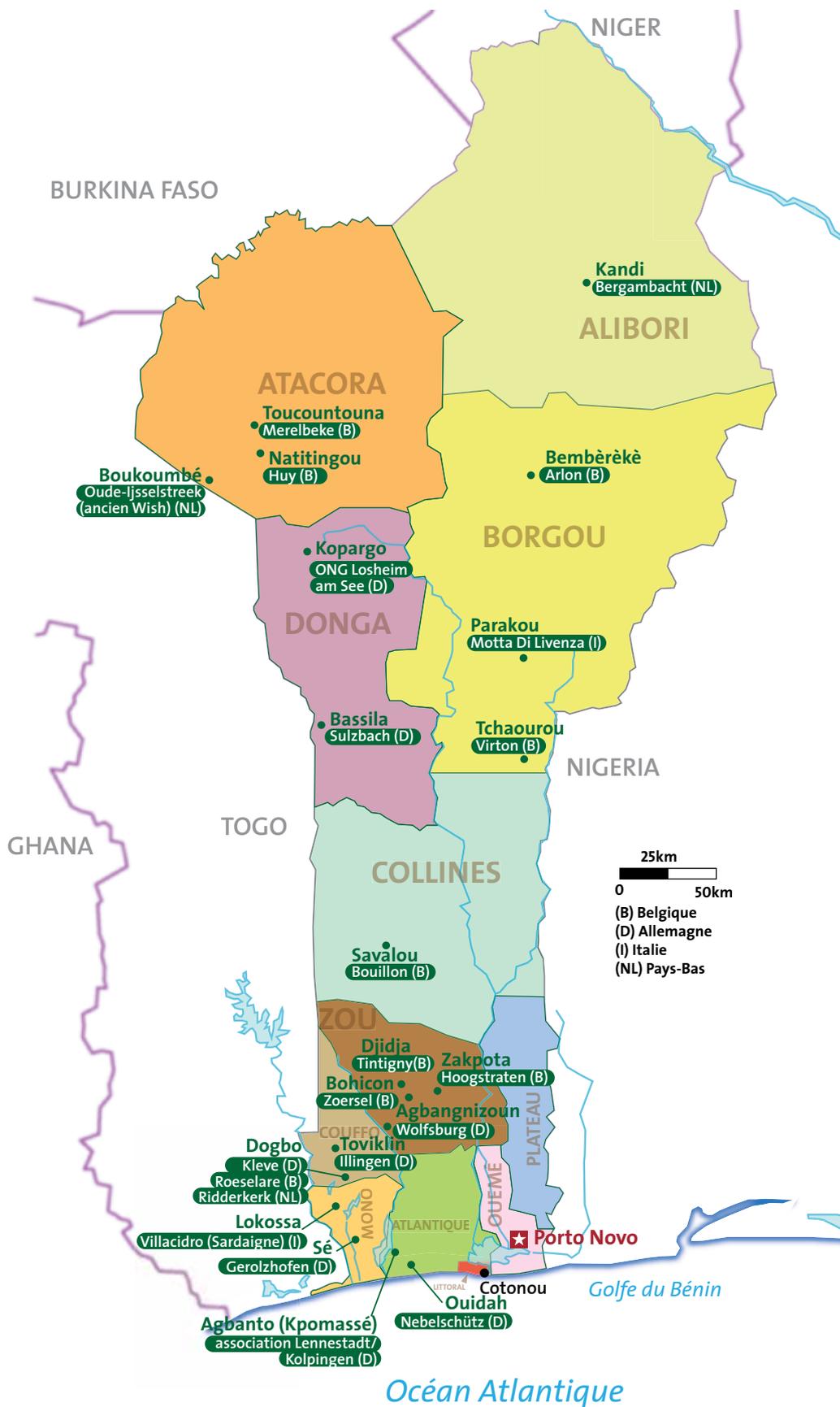
Annexe 1 - Répartition 2016 au Bénin des partenariats franco-bénois coopération décentralisée



Annexe 2 - Répartition 2016 en France des partenariats franco-bénois de coopération décentralisée



Annexe 3 - Répartition 2016 au Bénin des partenariats euro-béninois coopération décentralisée



Annexe 4 - Résumé des discours d'ouverture des 2ème Assises de la coopération décentralisée franco-béninoise

Monsieur Lehady SOGLO, Maire de la ville de Cotonou, ville hôte des Assises et membre du réseau AIMF. Dans son allocution, le Maire de Cotonou a affirmé qu'un cadre de coopération entre les villes françaises et les communes du Bénin répond aux exigences de notre époque marquée par la mondialisation et la globalisation des échanges d'une part, et la nécessité de travailler ensemble pour renforcer la résilience des villes face aux phénomènes exogènes d'autres part. La coopération décentralisée offre à cet effet, un avantage concurrentiel et un raccourci en matière d'appui institutionnel et de partage d'expériences. M. Lehady SOGLO a fondé l'espoir que les 2^{èmes} assises permettent d'élargir les axes de coopération décentralisée de même que l'éventail des acteurs intervenant dans le secteur.

Madame Véronique BRUMEAUX, Ambassadeur de France auprès le Bénin a pris la parole pour préciser que la coopération décentralisée franco-béninoise est d'abord un lien d'amitié entre collectivités françaises et béninoises qui s'est progressivement transformé en partenariats structurels afin de mieux répondre aux enjeux de l'urbanisation et promouvoir une économie locale inclusive. Le but de la coopération décentralisée est de penser « territoire » pour améliorer le quotidien des populations et promouvoir le vivre ensemble. Elle a informé l'assistance que la coopération décentralisée franco-béninoise compte une quarantaine de partenariats actifs, ce qui classe le Bénin au 6^{ème} rang en Afrique en termes de projets de coopération décentralisée.

Monsieur Luc ATROKPO, Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a plaidé en faveur d'un renforcement de la coopération décentralisée entre le Bénin et la France. Il a souhaité que la décentralisation au Bénin soit constitutionnalisée et que le gouvernement du Bénin renforce les capacités des communes béninoises en matière de diplomatie locale. Le Président de l'ANCB s'est interrogé sur la qualité des relations de coopération décentralisée notamment en ce qui concerne la définition des priorités et la tenue des engagements réciproques, l'apport des communes béninoises dans les échanges de partenariats. Il a formé le vœu que les assises donnent l'occasion d'un examen sans complaisance de la coopération décentralisée franco-béninoise en vue de la définition de nouvelles orientations dans l'intérêt de tous.

Madame Rose-Marie SAINT GERMES AKAR, Présidente du groupe pays-Bénin de Cités Unies France (CUF), a exprimé la fierté que CUF travaille au rapprochement entre les collectivités françaises et leurs homologues du Bénin et soutienne de nouvelles approches dans les partenariats, valoriser les projets innovants. Pour Madame SAINT GERMES AKAR, il s'agit d'agir ensemble pour un même objectif. Il ne faudra pas craindre d'aborder pendant les assises les questions qui fâchent notamment sur les incompréhensions de part et d'autre, les difficultés rencontrées et même les échecs. Ce n'est que ce faisant que les acteurs pourront aborder avec réalisme, les enjeux qui sont importants, car les problèmes à résoudre en commun concernent aussi bien le développement économique, l'avenir des jeunes, les préoccupations environnementales et climatiques, etc. C'est sur cette attente qu'elle a souhaité que les présentes assises soient le début d'une nouvelle phase dans la vie de la coopération décentralisée franco-béninoise.

Monsieur Bernard LESTERLIN, Député de l'Allier et président du groupe d'amitié parlementaire France-Bénin est intervenu pour manifester son soutien à la coopération décentralisée franco-béninoise et exprimer son souhait de voir se développer plus d'échanges entre les collectivités françaises et leurs homologues du Bénin par la promotion du service civique réciproque.

Monsieur Bertrand FORT, Délégué à l'Action extérieure des collectivités territoriales en France a rappelé le contexte français de réforme territoriale, expliquant l'apparition un nouveau paradigme de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. La DAECT cofinance des projets proposés conjointement par les collectivités françaises et les collectivités béninoises pour un montant évalué entre 2010 et 2016, à 1,2 millions d'euros, des projets dont la qualité et le professionnalisme augmentent de jour en jour et qui couvrent des domaines aussi variés que l'environnement, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets et l'énergie. Cependant, M. FORT a insisté sur le renforcement de la décentralisation qui continue d'être un défi pour le Bénin avec en ligne de mire, le transfert d'au moins 15% des ressources aux communes comme recommandé par l'UEMOA. Il a également abordé la formation et la stabilité des agents territoriaux, dimension de la gouvernance locale qui peut être largement prise en charge par la coopération décentralisée. Pour finir, le DAECT s'est dit prêt à accompagner le renforcement de la décentralisation au Bénin, avec le soutien des autres acteurs français voire européens dans une meilleure coordination des actions.

Monsieur William COMLAN, Directeur de Cabinet représentant le Ministre béninois des Affaires Etrangères et de la Coopération a demandé à ce que les Assises permettent de consolider les partenariats existants, mais aussi de définir de nouvelles bases pour la coopération décentralisée entre le Bénin et la France. La coopération décentralisée doit être perçue comme un partenariat gagnant-gagnant dans la perspective du gouvernement béninois. Le Ministère des affaires étrangères est disposé à contribuer à la promotion du développement local à travers la coopération décentralisée.

Monsieur Barnabé Z. DASSIGLI, ministre en charge de la décentralisation et de la gouvernance locale a rappelé le besoin de jeter un regard dans le passé, faire un bilan du chemin parcouru et se projeter dans le futur avec de nouveaux engagements étant donné que six années séparent les deux assises. Le Ministre a affirmé la nécessaire augmentation des contreparties des collectivités béninoises dans les actions de coopération décentralisée. Il a invité les participants à ne pas oublier trois sujets importants : la contribution des collectivités territoriales à l'effort des gouvernements dans la recherche de solution aux changements climatiques, la coopération économique et scientifique, et la coopération universitaire notamment la mobilité des étudiants dans les deux sens.

Annexe 5 - Déroulé des 2èmes Assises de la Coopération décentralisée bénino-française

Cotonou, les 4 et 5 novembre 2016 au Palais des Congrès

Vendredi 4 novembre 2016

8h15 - 9h **Accueil des participants**

9h - 10h15 **Inauguration officielle des Assises** (en séance plénière)

Lieu : Palais des Congrès

Discours : *salle bleue*

- **M. Léhady SOGLO**, Maire de Cotonou, ville hôte
- **Mme Véronique BRUMEAUX**, Ambassadrice de France au Bénin
- **M. Luc ATROKPO**, Président de l'Association nationale des Communes du Bénin (ANCB), Maire de Bohicon

Animation culturelle

- **Mme Rose-Marie SAINT GERMÈS AKAR**, Présidente du Groupe pays-Bénin de Cités Unies France (CUF) et Conseillère déléguée en charge de la coopération décentralisée de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.
- **M. Bernard LESTERLIN**, Député de l'Allier, Président du groupe d'amitié parlementaire France-Bénin
- **M. William COMLAN**, Directeur de Cabinet représentant le Ministre béninois des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC)
- **M. Bertrand FORT**, Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)

Animation culturelle

- **M. Barnabé DASSIGLI**, Ministre de la Décentralisation et de la gouvernance locale (MDGL)

10h15 - 11h00 **Cocktail et retrait des officiels** *salle de restauration*

11h-12h30 **Introduction générale** *salle bleue*

Le paysage 2016 de la coopération décentralisée : bilan, défis, perspectives

- **M. Joel SAVARY**, Chargé de mission à la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT-MAEDI)
- **M. Abasse OLOSSOUMARE**, Directeur général des collectivités locales (MDGL)
- **M. Abel N'TCHA KOUTOUCOU** Directeur des relations culturelles, de la coopération décentralisée et de l'humanitaire (MAEC)
- **M. Jean-Marie TETART**, Député des Yvelines, Maire de Houdan, ancien président délégué de Cités Unies France
- **M. André DELEUZE**, Echevin de Huy, représentant de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

- **M. Coffi Pascal HESSOU**, Vice-président de la commission thématique Coopération décentralisée et intercommunalité (ANCB), Maire de Comé

12h30 - 14h00 Déjeuner salle de restauration

14h-15h45 Plénière 1 : TRAVAILLER ENSEMBLE POUR DES SERVICES DE PROXIMITE PLUS EFFICACES *salle bleue*

- *Modérateur* : **Mme Emilie PELERIN**, conseillère technique du MDGL, Chef du projet PA2D, Ambassade de France
- *Intervenants* :
 - **Mme Annick SOEDE**, Chef service RFU, Mairie de Comé / **Bernard TABARIE**, Adjoint chargé du cadre de vie et du développement durable, Mairie de Guyancourt
 - **M. Daniel HOUNKPEVI**, Coordonnateur Projet Porto-Novo Ville Verte, Porto-Novo
 - **Mme Noor MOUNTASSIR**, Agence française de développement, Cotonou
 - **M. Yves GILLET**, Chef de coopération, Délégation de l'Union européenne
 - **M. Philippe DRAIZE**, Responsable de coopération, Mairie de Huy, UCVW

15h45- 16h15 Pause salle de restauration

16h15-18h Travaux d'ateliers simultanés – DES OUTILS POUR LA GESTION, LE PILOTAGE, L'HARMONISATION DES METHODES DE TRAVAIL

Atelier 1 : Quels outils pour connaître son territoire et mobiliser ses ressources ? –salle Laguna 1

- *Modérateur* : **M. Salomon OKIRI**, Cellule nationale d'adressage, Délégation à l'aménagement du territoire (DAT), Ministère du Cadre de vie et du développement durable (MCVDD)
- *Intervenants* :
 - **M. Marcellin Olousègùn DOSSOU**, Chef Cellule Municipale d'Adressage (CMA), Chef Service de la Fiscalité de la Mairie de Cotonou
 - **M. Abdou Wahab GARBA SAY**, Chargé de mission Planification, Association de promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori (APIDA)
 - **M. Boris FATIOU**, Chargé de coopération décentralisée, Mairie de Savalou
 - **M. Borgia Santos T. N'BOUKE**, ancien Secrétaire général, Mairie de Dogbo

Atelier 2 : Comment améliorer la capacité des communes à gérer l'état civil - salle Laguna 2

- *Modérateur* : **M. Moïbi HOUSSOU**, GIZ, coopération allemande
- *Intervenants* :
 - **M. Joseph Konti IROPA**, Directeur Général de l'état civil, ministère de l'intérieur et de la sécurité publique (MISP)
 - **M. Orou Badé SINAICIRE**, responsable coopération décentralisée, Mairie de Tchaourou
 - **Mme Claire AYEMONNA**, présidente de la Fondation Regards d'Amour

Atelier 3 : Comment mieux former pour des services publics de qualité - salle Lac Améric

- *Modérateur* : **Christian Raoul KOUTHON**, directeur du Centre de formation pour l'administration locale - CeFAL, (MDGL)
- *Intervenants* :
 - **M. Philippe DI LORETO**, Chef de service de coopération décentralisée, Lyon métropole
 - **M. Philippe DRAIZE**, Responsable du service de coopération décentralisée, Mairie de Huy / **M. Serge KASSA**, Responsable relations internationales, Mairie de Natitingou
 - **M. Jacques T. EDJROKINTO**, Directeur du Centre d'éducation à distance

Samedi 5 novembre 2016

8h30-9h **Point sur les recommandations issues des travaux de la veille** (en séance plénière, salle bleue)

9h-10h45 **Plénière 2 : COOPERER AFIN DE MIEUX GERER LES RESSOURCES NATURELLES - salle bleue**

- *Modérateur* : **Ségla LIHOUSSOU**, Expert Eau et assainissement, ANCB
- *Intervenants* :
 - **M. Rémi TOURON**, Chargé de programme et de coopération internationale, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse / **M. Philippe MOUTON**, responsable de l'antenne Lyon-Méditerranée, Programme Solidarité Eau
 - **M. Mesmin AGBOTON-GEO**, Directeur des Services Intercommunaux de la Communauté forestière du Moyen Ouémé / **M. Pierre GRANDADAM**, Maire de Plaine, 1er vice-président de la fédération nationale française des communes forestières
 - **M. Hermann PADONOU**, Chef service technique, Union des communes du Zou

10h45- 11h15 **Pause salle de restauration**

11h15-12h45 **Travaux d'ateliers simultanés – DES DEFIS GLOBAUX POUR LES AUTORITES LOCALES**

Atelier 1 : Comment gérer et valoriser ses déchets - salle Laguna 1

- *Modérateur* : **M. Alexandre SADO**, Direction générale du Développement Urbain, MCVDD
- *Intervenants* :
 - **M. Romain Patriège AGBADJA**, Directeur exécutif du Groupement intercommunal du Mono
 - **M. Grégoire NOUDAIKPON**, Coordonnateur Projet FICOL, Porto-Novo
 - **M. Victor GBEDO**, Chargé de programme Bethesda

Atelier 2 : Comment monter en compétence dans le domaine de l'autonomie énergétique ? - salle Laguna 2

- *Modérateur* : **M. Raoufou BADAROU**, conseiller technique, MEEM
- *Intervenants* :
 - **Mme Charlotte CADORET**, chargée du programme Énergie et eau pour la vie / **M. Florent OROU FICO**, Directeur général adjoint de l'Agence béninoise d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie, Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Mines (MEEM)
 - **M. Denis AYENA**, Directeur exécutif du groupement intercommunal des Collines
 - **M. André GERY**, Conseiller technique, Mairie d'Echirolles

Atelier 3 : Comment assurer la consommation d'une eau de qualité de manière durable ? - salle Lac Améric

- *Modérateur* : **M. Martinien DHOUSSOU**, expert Eau et assainissement, cabinet IGIP Afrique
- *Intervenants* :
 - **M. Marc Bidossessi KPATCHA**, Directeur de Cabinet, Mairie d'Abomey
 - **M. Mohammed ADAM DRAMANE**, Directeur de service, Mairie de Parakou
 - **M. Martin KPOMASSE**, Direction générale de l'Eau, MEEM
 - **Mme Marie-France BARTHOLOME**, Chargée de coopération décentralisée, Mairie de Rillieux-la-Pape

12h45 - 14h Déjeuner *salle de restauration*

14h-15h30 **Plénière 3 : IMPLIQUER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET LES POPULATIONS DANS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - *salle bleue***

- *Modérateur* : **M. Joel SAVARY**, chargé de mission à la DAECT, MAEDI
- *Intervenants* :
 - **M. Romain DA COSTA**, Président du Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur
 - **M. Armand VIGNON**, Directeur de la Maison de la Société civile (MdSC)
 - **Mme Moubaraka AKINOTCHO ADJAO**, Fédération des Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaire du Bénin

15h30-16h Pause *salle de restauration*

16h-17h30 **Travaux d'ateliers simultanés – UN TERRITOIRE ET DES ACTEURS INTERDEPENDANTS**

Atelier 1 : Entrepreneurs privés, acteurs clefs du développement territorial- *salle Laguna 1*

- *Modérateur* : **M. Omer THOMAS**, chargé de programme au Centre international de développement et de recherche
- *Intervenants* :
 - **Mme Kémi FAKAMBI**, Directrice de SENS-Bénin
 - **M. Eric QUENARD**, Directeur de l'agence régionale de coopération décentralisée, région Grand Est
 - **M. Hervé DOSSOUMOU**, Chargé de programme VNG international, Pays-Bas
 - **M. Charles Féridjimi COSSY**, Président de la Fédération des Jeunes Chefs d'Entreprise du Bénin

Atelier 2 : Comment développer une politique de promotion de la citoyenneté, en direction des jeunes ? - *salle Laguna 2*

- *Modérateur* : **M. Mr Jean-Luc LAWSON**, Directeur général, Office béninois des services de volontariat des jeunes
- *Intervenants* :
 - **M. Guy BOSSOU**, Chargé de coopération décentralisée, Mairie de Djougou
 - **M. Germain KAKPOSSA**, Chef service jeunesse, Mairie de Comé
 - **M. Eugène SOME**, Représentant national de France Volontaires
 - **M. Bernard LESTERLIN**, Député de l'Allier, Président du groupe d'amitié parlementaire France-Bénin

Atelier 3 : Les femmes, au centre du développement économique local - *salle Lac Améric*

- *Modérateur* : **Mme Denise DIAKITE**, Chargée de programme, MdSC
- *Intervenants* :
 - **M. Hugues TCHAOU**, Chargé de coopération décentralisée, Bohicon
 - **Mme Scholastique ALAPINI**, Chargée de programme du réseau WILDAF -Women in Law and Development in Africa
 - **Mme Lucie SESSINOU**, Vice-Présidente du Réseau des Femmes Elues Conseillères au Bénin

17h45-19h **Débats et recommandations finales(en séance plénière, *salle bleue*)
Allocutions de clôture**

